



# Rapport annuel 2024

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Édito</b>	3
<b>Image de la menace en Belgique</b>	4
Menace générale en 2024	4
L'invasion russe de l'Ukraine	15
Escalade du conflit israélo-palestinien : impact sur la Belgique	17
<b>OCAM Highlights</b>	18
<b>Statistiques &amp; Publications</b>	22
Chiffres : documents traités	22
Analyses & autres publications	24
Personnes reprises dans la BDC	25
Mesures administratives individuelles	31
<b>À propos de l'OCAM</b>	32
Qui sommes-nous ?	32
Mission, vision et valeurs	33
Que faisons-nous ?	34
Personnel	35
Départements	36
Fonctionnement transversal	39
Cadre légal	42
<b>Abréviations</b>	43

# ÉDITO

Gert Vercauteren

directeur a.i.



Pour l'OCAM, l'année 2024 fut chargée. La première moitié fut marquée par un grand nombre de signalements de menace, majoritairement dû à l'augmentation des tensions sur la scène internationale, en particulier dans la bande de Gaza, tandis que la situation s'est progressivement améliorée à partir de juin. Le nombre de signalements de menace est alors reparti à la baisse, de même que les menaces à l'encontre des communautés juive et israélienne, qui avaient fortement augmenté depuis octobre 2023. Le contexte international est cependant resté très instable. Plusieurs attentats terroristes ont eu lieu en 2024 en Occident, dont notre pays est resté épargné. Nos services de sécurité et le parquet ont en outre assuré le suivi de nombreux dossiers, se soldant régulièrement par des arrestations. Le nombre de personnes reprises dans la Banque de données commune T.E.R. a globalement diminué, mais cela est surtout dû à la suppression de nombreux FTF qui sont, avec un haut degré de certitude, décédés en Syrie ou en Irak.

La menace la plus importante provenait toujours du milieu islamiste djihadiste. La propagande de l'EI, et dans une moindre mesure celle d'AQ, continue de trouver un écho dans certains milieux et parvient toujours à séduire de nouvelles générations. Il s'agit souvent de jeunes inconnus des services. 18 % des signalements de menace concernaient d'ailleurs des mineurs d'âge. Ces mineurs se radicalisent souvent en ligne, et ne se rencontrent plus que par ce biais. Cette dimension virtuelle constitue un défi majeur. Pour le reste, la menace demeure très diverse. Ainsi, les menaces liées à un contexte étranger et les sentiments anti-establishment étaient également très présentes. Le nombre de signalements de menace liés à l'extrémisme de droite fut limité, mais des dossiers ont néanmoins été régulièrement traités par le parquet et les services. Les milieux extrémistes de gauche se sont eux montrés plus actifs, principalement suite à la guerre à Gaza, provoquant des incidents mineurs, mais sans actes de violence à proprement parler. L'OCAM a également suivi de près les menaces liées à la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Pour l'instant, leur impact est plutôt faible, se limitant à des cyberattaques à petite échelle, des intimidations et des campagnes de désinformation.

Face à tous ces défis, l'OCAM plaide pour un approfondissement de la Stratégie T.E.R. Nous avons procédé à deux évaluations en 2024, l'une portant sur la Stratégie T.E.R. dans son ensemble, l'autre sur les Cellules de Sécurité intégrale locales. Ces évaluations ont révélé de nombreux aspects positifs, mais aussi des éléments à améliorer, comme la nécessité d'optimiser les CSIL-R. Ces cellules, quand elles se réunissent régulièrement en présence des services compétents, sont à même de suivre et d'accompagner en temps opportun les personnes engagées dans un processus de radicalisation. Il est en outre crucial d'améliorer le soutien psychologique à ces personnes. Nombre d'entre elles, et particulièrement les jeunes vulnérables en pleine construction identitaire, sont en effet en proie à des problèmes psychiques, pour lesquels un accompagnement adapté est rarement disponible. L'OCAM et les services impliqués dans la Stratégie T.E.R. plaident dès lors pour une amélioration de la formation forensique et de l'accompagnement de ces personnes.

En 2024, le nouveau cadre juridique régissant la BDC a été adopté. L'OCAM y a contribué, et a également entamé l'élaboration d'une nouvelle circulaire pour l'implémentation de ce cadre. L'OCAM a rédigé, outre de nombreuses analyses stratégiques et individuelles, quelque 1500 évaluations ponctuelles en 2024. Nous avons organisé deux conférences dans le cadre de la présidence belge de l'UE et avons veillé à entretenir le lien avec le monde académique. En résumé, le travail n'a pas manqué, et nous l'avons rondement mené grâce à une équipe de collaborateurs motivés et enthousiastes. Je tiens d'ailleurs à les remercier chaleureusement, ainsi que tous nos partenaires à tous les niveaux de pouvoir, pour leur dévouement tout au long de l'année.

Gert Vercauteren ■

# 1. IMAGE DE LA MENACE EN BELGIQUE

1.1

## Menace générale en Belgique en 2024

Tout au long de l'année 2024, le niveau de menace générale 3 (grave) est resté en vigueur en Belgique. Bien qu'aucun attentat terroriste n'ait eu lieu sur le territoire belge en 2024, les services de sécurité et de renseignement ont traité plusieurs dossiers faisant état d'une intention de violence. Outre des déclencheurs personnels, les évolutions politiques et sociales ont joué un rôle important. Les principales observations pour 2024 furent la forte dimension en ligne de la radicalisation, la rapidité avec laquelle les jeunes (en particulier) se radicalisent et la fragmentation du spectre idéologique. Dans de nombreux cas, il n'y avait pas - ou presque pas - de cadre idéologique classique. En 2024, l'OCAM a reçu 287 signalements de menace. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2023, année au cours de laquelle notre service avait reçu 332 signalements de menace. Sur ces 287 signalements de menace, 213 se sont avérés, après analyse, relever du domaine de compétence de l'OCAM (radicalisation, extrémisme et terrorisme). Les principales cibles identifiées étaient les intérêts juifs et israéliens, suivis de personnes spécifiques.

### Menace de niveau 3

Depuis l'attentat perpétré le 16 octobre 2023 à Bruxelles contre plusieurs supporters de football suédois, le **niveau de la menace générale** pour la Belgique a été relevé au **niveau 3 (grave)**, niveau qui a été maintenu en 2024.

Comme en 2023, la principale menace en 2024 provenait de l'**idéologie djihadiste** du groupe terroriste État Islamique (EI) (y compris sa filiale afghano-pakistanaise ISKP) et d'Al Qaïda (AQ). Le nombre de signalements de menace, la **gravité** et la **vraisemblance** de ces menaces, la présence d'événements déclencheurs au **niveau national et international**, mais aussi les **évolutions géopolitiques internationales**, ont eu un impact sur ce niveau général de la menace. Les **attentats à Bruxelles et en France** à l'automne 2023 ainsi que l'escalade du **conflit au Proche-Orient** et la **polarisation accrue** qui a suivi ont engendré une



augmentation substantielle du nombre de signalements de menace à l'automne 2023. À partir du **deuxième semestre** de 2024, le nombre de signalements de menace **a diminué**, mais le conflit israélo-palestinien est resté un déclencheur émotionnel majeur tout au long de l'année.



## Contextualisation de la menace

En 2024 également, la menace émanant de l'**extrémisme djihadiste** est restée la plus importante. L'ISKP, une branche régionale de l'EI active dans le sud de l'Asie centrale, particulièrement en Afghanistan/Pakistan, a fait l'objet d'une **attention particulière** dans ce cadre. La **capacité (opérationnelle) accrue** de l'ISKP à non seulement **inspirer**, mais aussi éventuellement **faciliter** des attaques, est un facteur à prendre en compte.

L'**idéologie extrémiste de droite** avait également sa part dans l'image générale de la menace, avec plusieurs (tentatives d')actes de violence dans divers pays occidentaux. En **Belgique plus spécifiquement**, la situation était en quelque sorte **ambivalente** : le nombre de **signalements de menace** émanant de cette sphère a été très limité, voire **minimal**, surtout au cours des derniers mois de 2024, mais des **enquêtes ont régulièrement été ouvertes** par le parquet, les services de sécurité et la police. En outre les profils extrémistes de droite constituaient le **deuxième groupe idéologique le plus important** dans la Banque de données commune T.E.R. Des **sentiments anti-establishment**, alimentés en partie par la **désinformation**, ont continué à se manifester. Bien que les individus animés par des sentiments anti-establishment aient été par moments très visibles au cours de l'année écoulée, la menace (de violence) émanant de ces personnes est restée relativement limitée. La **menace extrémiste de gauche** a été jugée **faible** en 2024, mais le **taux d'activité** de cette scène par rapport au conflit au Proche-Orient a **augmenté**.

La grande majorité des signalements de menace en 2024 (67 %) concernaient des **profils de lone actors**. Néanmoins, au cours de l'année écoulée (comme l'année précédente), nous avons identifié l'existence de petites **cellules**, tant en Belgique

qu'à l'étranger. Il s'agissait souvent de **réseaux peu structurés**, dont les membres s'étaient rencontrés par le biais de **réseaux sociaux et de groupes de discussion privés**. Sur ces réseaux sociaux, de nombreux **contenus de propagande extrémiste ou terroriste** furent échangés. Dans de nombreux cas, il s'agissait de **jeunes, souvent mineurs**, qui semblent s'être radicalisées **en peu de temps**.

Les **motivations et les causes** sous-jacentes aux signalements de menace furent **diverses**. Des **motivations géopolitiques et idéologiques**, mais aussi des **motivations d'inspiration religieuse** ont joué un rôle majeur. Le **complotisme et des griefs personnels** figuraient également parmi les catalyseurs possibles. Au cours de l'année écoulée, les auteurs potentiels semblaient plus enclins à la violence que par le passé en raison d'un amalgame **d'idées diffuses, de motivations personnelles et de théories du complot**. Les **fondements idéologiques** sont donc souvent secondaires.

L'**escalade du conflit israélo-palestinien**, marquée par un durcissement des positions de part et d'autre, a exacerbé la **polarisation**.

L'**invasion de l'Ukraine par l'armée russe** et les **sanctions à l'encontre de la Russie** n'ont eu globalement qu'un **impact limité sur le plan sécuritaire pour la Belgique**. Les principales préoccupations dans ce domaine étaient les **cybermenaces** et les **tentatives d'influence et de polarisation**. Plusieurs **incidents de sécurité** se sont toutefois produits à l'étranger sous la forme d'**actions de sabotage** pouvant être liés à la Russie. Rien n'**indique** que de tels actes de sabotage se soient également produits en Belgique. Cela dit, la menace de sabotages et d'autres actions intrusives existe bel et bien.

## **Profil : lone actors et petites cellules indépendantes**

Bien que la plupart des signalements de menace et des auteurs potentiels correspondent au profil de lone actor, les services ont également constaté ces dernières années une résurgence de **cellules et de réseaux de petite taille, principalement dans un contexte djihadiste**. Ces réseaux existent **principalement en ligne** et sont **peu structurés**. Ils se constituent autant de **Belges que d'étrangers**, généralement des **jeunes**, parfois mineurs, dépourvus d'antécédents extrémistes ou terroristes. La **propagande djihadiste circule allègrement** au sein de ces réseaux. Souvent, quelques individus prennent le lead et annoncent leur intention de commettre un attentat à terme. Dans les **milieux extrémistes de droite** également, on observe une **même forme de petites cellules** et de réseaux peu structurés, quoique dans une moindre mesure que sur la scène djihadiste. En 2024 également, plusieurs cellules et réseaux de petite taille ont été démantelés par le parquet et les services de sécurité. Dans la plupart des cas, les suspects avaient un profil islamiste-djihadiste. En termes de genre, on constate que la grande majorité des menaces et des projets de violence sont le fait d'hommes.

## **Radicalisation rapide de mineurs**

Le **nombre de mineurs impliqués dans des projets de violence extrémiste ou terroriste en Belgique** semble avoir **augmenté** ces dernières années.



Ce phénomène ne se limite toutefois pas à la Belgique. Les services de sécurité ont enregistré en 2024 des attentats ou des projets d'attaques impliquant des **adolescents en France, en Suède et en Allemagne** entre autres. Ces cas illustrent la **vulnérabilité des jeunes face à la radicalisation en ligne** et les défis pour les autorités d'empêcher leur passage à l'acte.

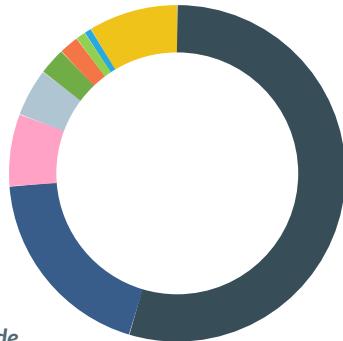
Ces trois dernières années, **près d'un tiers** des personnes qui planifiaient un projet d'attentat en Belgique **avaient moins de 18 ans**. Parmi les auteurs identifiés dans les signalements de menace, on constate également une augmentation du nombre de mineurs en 2024. Par ailleurs, une augmentation du nombre de mineurs dans la BDC T.E.R est aussi observée en 2024. Il s'agissait d'une trentaine de mineurs sous statut complet en BDC T.E.R.<sup>1</sup>

1 Les mineurs dans la BDC T.E.R. ont entre 12 et 18 ans.

## Idéologie

L'extrémisme d'inspiration islamiste djihadiste reste la **principale motivation** dans les signalements de menace (soit un peu plus de la moitié des cas). Les menaces **liées à un contexte politique à l'étranger** (principalement opposition à un régime) constituaient le deuxième groupe le plus important, suivies par celles émanant de **sentiments anti-establishment** et de l'**extrémisme de droite**. Le nombre de menaces émanant de l'**extrémisme de gauche** est resté très **faible** en 2024, tout comme la proportion de menaces provenant entre autres du milieu incel et des sentiments anti-establishment. Le nombre de menaces dont l'idéologie ou le cadre idéologique était difficile à définir avec précision représentait environ 10 %.

## Tendance idéologique



## Légende

- Extrémisme islamiste
- Contexte lié à l'étranger
- Anti-establishment
- Extrémisme de droite
- Animaux/environnement
- Menace étatique
- Incel
- Extrémisme de gauche
- Inconnue/à préciser

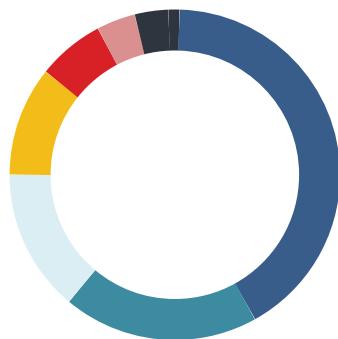
## Cibles

Les cibles dans les signalements de menace dépendaient fortement de l'**idéologie** à laquelle adhérait l'auteur (potentiel). Les  **principales cibles** dans les signalements de menace de 2024 étaient notamment, par ordre de grandeur : la **communauté juive** et les **intérêts juifs, des personnes spécifiques**, le public en général, les autorités politiques, la police et l'armée, des bâtiments publics, les « mécréants », des communautés spécifiques, le personnel pénitentiaire et les infrastructures critiques.



## Modus operandi

En 2024, les menaces ont majoritairement été exprimées par le biais des **réseaux sociaux**, ensuite par **téléphone**, par e-mail ou par courrier anonyme. **L'anonymat** et la « **facilité** » avec laquelle les menaces peuvent être diffusées à travers le monde par le biais de ces plateformes jouent certainement un rôle dans leur popularité. Dans près de la moitié des signalements de menace, le modus operandi des potentiels actes de violence **n'était pas clairement défini**. Furent ensuite le plus souvent nommés : des explosifs, suivis des armes à feu, de la violence physique et des armes blanches. Les destructions, les incendies volontaires et autres complètent la liste.



**Légende**

■	Inconnu – À préciser
■	Explosifs
■	Arme à feu
■	Violence physique
■	Arme blanche
■	Autre mode opératoire
■	Incendie volontaire

## Niveau de menace

### (gravité et vraisemblance de la menace)

Un peu moins de **2/3** des signalements de menace ont été évalués de niveau « faible » (**niveau 1**), tandis qu'environ **1/3** des menaces ont été définies comme « moyennes » (**niveau 2**). Un peu plus de **10 %** des menaces ont à un moment donné été qualifiées de graves (**niveau 3**). En 2024, aucune menace de niveau 4 (très grave ou imminente) n'a été enregistrée.



**Légende**

■	niveau 1
■	niveau 2
■	niveau 3



Ce chapitre traite des **signalements de menace** reçus par l'OCAM et faisant l'objet d'une évaluation avec un niveau de menace compris entre 1 et 4.

Le chapitre sur les statistiques et publications (page 24) comporte un paragraphe consacré aux évaluations ponctuelles de la menace, qui aboutissent également à la détermination d'un niveau de menace compris entre 1 et 4.

Pour plus de clarté, il s'agit ici de deux types d'analyses distincts.

## Terrorisme d'inspiration religieuse : L'État islamique (EI) et Al-Qaïda (AQ) en tant que source d'inspiration, l'ISKP s'est hissé à l'avant-plan

L'influence du groupe terroriste EI est restée perceptible en 2024 en Europe, où de nombreux attentats et incidents inspirés par le djihadisme portaient toujours sa marque ; parce que leur auteur avait prêté un serment d'allégeance à l'EI, parce que l'EI avait revendiqué l'attentat ou parce que le mode opératoire ou le choix de la cible faisait écho à la propagande de l'EI.

Bien que la menace opérationnelle directe d'attentats par l'EI en Europe ait diminué depuis la chute du « califat » territorial, le groupe et son idéologie constituent toujours un point d'ancre idéologique. De la propagande, nouvelle ou recyclée, est toujours diffusée et consommée, y compris en Belgique. Par ailleurs, la branche afghano-pakistanaise de l'EI, l'ISKP, s'est hissée à l'avant-plan ces dernières années. Le groupe représente une menace tant pour la région elle-même que pour l'Occident, non seulement via sa

propagande, mais aussi par son effet mobilisateur en ce qui concerne le passage à l'acte violent.

Le pouvoir d'attraction émanant de la propagande et la nostalgie d'un propre « califat » ne doivent pas être sous-estimés. Lors de l'année écoulée, les messages se sont révélés toujours attrayants aux yeux d'un public jeune, qui semble souvent se radicaliser en peu de temps. Cette radicalisation rapide, en particulier chez les jeunes qui étaient souvent encore des enfants à l'apogée de l'EI, est renforcée par la désinformation diffusée au sujet de celui-ci et de sa chute.

Tout comme l'EI, AQ est resté un acteur important du djihad global. Bien que l'influence directe d'AQ en Europe soit moindre que celle de l'EI (tant en termes d'adeptes que de propagande), les partisans du djihad sont toujours réceptifs aux textes et discours des anciens idéologues.

### Tensions géopolitiques comme déclencheur

Les émotions vives suscitées par les évolutions du conflit violent au Proche-Orient pouvaient et peuvent toujours agir comme un déclencheur de terrorisme (d'inspiration djihadiste). Suite à l'escalade du conflit, tant AQ que l'EI ont régulièrement appelé à la violence contre des cibles israéliennes et juives, ainsi que contre leurs alliés présumés. Dans ce contexte, la frustration et le sentiment d'impuissance (surtout) des jeunes d'origine musulmane sont des facteurs qui peuvent créer un climat d'augmentation du risque que certains individus passent à l'action violente, y compris en Occident.



## **Blasphème**

Au sein des réseaux djihadistes, une **attention** continua d'être portée en 2024 aux incidents qu'ils qualifient eux-mêmes de « **blasphématoires** ». **Insulter, critiquer ou se moquer du prophète, de l'islam ou de certains concepts théologiques** est considéré comme une **provocation grave** qui nécessite selon eux une réaction forte. Cette réponse peut aller de l'organisation de **manifestations** et d'appels au **boycott** à l'**incitation à la violence** dans des cas extrêmes. Tant pour la **menace en Belgique** que pour la menace envers les **intérêts belges à l'étranger**, des éléments déclencheurs blasphématoires peuvent se révéler un **catalyseur** d'actions violentes, comme l'ont démontré les attentats de l'automne 2023 en France et en Belgique.

## **Des filiales et milices djihadistes locales restent actives dans différentes régions du monde**

Des **filiales de l'EI**, également appelées « **provinces extérieures** » ou **wilayat**, furent et sont encore actives dans différentes régions du monde. Celles-ci constituent un réel danger pour la stabilité de la région où elles opèrent. **AQ** possède également **des ramifications et des influences** sur plusieurs continents. Celles-ci ont régulièrement eu un **impact négatif sur la situation sécuritaire locale**, en particulier lorsque les deux groupes terroristes entraient en conflit.

En **Afghanistan** et dans les pays voisins, une **intensification de l'activité du groupe terroriste ISKP** depuis la prise du pouvoir par les talibans en août 2021 est observée. La **machine de propagande de l'ISKP tourne à plein régime et jouit d'une portée internationale**, à laquelle la publication de **magazines** disponibles dans diverses langues, dont le magazine en anglais « **the Voice**

**of Khurasan** », n'est pas étrangère. Le mouvement terroriste appelle régulièrement, **par l'intermédiaire de canaux médiatiques tant officiels que non officiels de l'EI**, à commettre des attentats en dehors de l'Afghanistan, y compris contre l'Occident, en visant surtout des **soft targets**. Des attaques en **Europe occidentale**, perpétrées tant par **le groupe lui-même** que par des **cellules locales** ou des **lone actors** inspirés par les attentats et la propagande de l'ISKP, **n'étaient par conséquent pas exclues**, comme l'illustre l'attentat contre le Crocus City Hall perpétré à Moscou en mars 2024 par une cellule de Tadjiks. Le groupe a également continué de commettre des attentats en Afghanistan, bien qu'il ait régulièrement subi des pertes lors d'affrontements avec les forces de l'ordre afghanes.

Sur le **continent africain**, et en particulier au Sahel et en Afrique centrale, divers groupes combattent **sous la bannière de l'EI et d'AQ**. Le continent est considéré comme un « **centre opérationnel** » de ces deux groupes terroristes. De plus, la **situation sécuritaire** dans plusieurs régions africaines **s'est fortement détériorée**. Les **coups d'État** menés par des dirigeants militaires dans une série de pays s'étendant de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique de l'Est sont symptomatiques de cette situation. Le chaos provoqué par ces coups d'État a facilité les actions de groupements terroristes locaux. La **désinformation** (avec notamment une forte main mise de la Russie, qui y mène des opérations d'influence) a également joué un rôle dans la détérioration des relations avec l'Occident et dans l'augmentation de la méfiance à l'égard de ce dernier. Tant AQ que l'EI ont cependant continué de poursuivre un **agenda** essentiellement (voire uniquement) **régional**, et il ne semblerait pas que cette situation change à court terme. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que leur propagande trouve un écho auprès de publics cibles occidentaux. Ils y renforcent leur image d'acteur combatif s'insurgeant contre les

armées occidentales « colonisatrices ». Ces différentes branches n'ont néanmoins pas représenté une menace directe pour le territoire belge en 2024. L'OCAM a constaté extrêmement peu d'intentions de départ pour des filiales de l'EI ou d'AQ en Afrique.

### ***Renversement du régime d'al-Assad par HTC en Syrie***

Fin novembre 2024, HTC a conquis de manière inattendue quelques grandes villes syriennes à l'occasion d'une offensive éclair. À la mi-décembre, elle s'est également emparée de Damas et le président syrien Bachar al-Assad s'est réfugié en Russie. Le chef du mouvement, Ahmed al-Charaa, a déclaré fin décembre que la Syrie ne pourrait probablement pas organiser d'élections

avant quatre ou cinq ans, mais qu'une nouvelle **constitution** serait rédigée et qu'un **gouvernement de transition temporaire** serait formé dans l'intervalle.

Al-Charaa promet un gouvernement inclusif, mais de nombreux **groupes minoritaires** (parmi lesquels les chrétiens et les femmes) sont extrêmement méfiants. HTC puise en effet ses racines dans le groupe djihadiste AQ. Selon les derniers chiffres disponibles, quelques dizaines de **FTF belges** se trouvent encore dans la région où HTC était jusqu'alors actif, une **petite dizaine ayant probablement cherché à intégrer ce dernier**. Fin 2024, le groupe se concentrerait exclusivement sur la Syrie et n'affichait pas d'intention d'attirer des combattants étrangers ou de commettre des attentats terroristes.



## Extrémisme de droite

Ces dernières années, la menace d'extrémisme de droite s'est imposée au sein du paysage de la menace extrémiste et terroriste en Occident. Il s'agit essentiellement d'un phénomène en ligne, à l'échelle internationale, regroupant (principalement) des jeunes, parfois même très jeunes. En Belgique, l'image de la menace d'inspiration extrémiste de droite fut ambivalente en 2024. D'une part, le nombre de signalements de menace émanant de l'extrémisme de droite y fut très limité, et d'autre part, les extrémistes de droite constituaient le deuxième groupe le plus important dans la Banque de données commune T.E.R., et diverses enquêtes sur des extrémistes de droite ayant des intentions violentes ont été menées au cours de l'année. La menace extrémiste de droite est donc restée une priorité pour les services de sécurité.

Certains événements déclencheurs, tels que les évolutions géopolitiques au Proche-Orient et des actions djihadistes violentes peuvent faire office de « carburant ». Ce phénomène est particulièrement visible sur les réseaux sociaux, mais au cours de l'année 2024, aucun signe de violence n'a été relevé.

Les auteurs de violence inspirée par l'extrémisme de droite partagent un certain nombre de caractéristiques communes : ils opèrent généralement seuls, se situent en marge d'organisations ou de partis, se radicalisent le plus souvent en ligne et passent souvent à l'acte sans instruction de qui-conque. D'autres facteurs, tels que des griefs personnels ou des problèmes psychiques, interviennent dans beaucoup de cas également.

Le monde virtuel joue un rôle important. Les extrémistes de droite du monde entier se retrouvent sur les réseaux sociaux. Le racisme exacerbé est associé à toutes sortes de théories du complot autour du grand remplacement ou de la guerre des races imminente et il se répand de manière ingénueuse (souvent par le biais de mèmes ou de dog whistles). Plusieurs attaques menées à l'étranger par des lone actors montrent à quel point certaines personnes vulnérables y sont réceptives. La grande différence actuelle entre le réseau extrémiste de droite et le terrorisme/l'extrémisme djihadiste réside dans la plus grande visibilité en ligne du premier ; les jeunes entrent dès lors plus facilement en contact avec la propagande extrémiste de droite. Une évolution vers des plateformes en ligne privées est toutefois également observée dans ces milieux.



## Extrémisme de gauche

La scène extrémiste de gauche en Belgique s'est montrée **assez calme ces dernières années**, exception faite d'une légère résurgence lors de la pandémie de Covid-19. La menace émanant de cette dernière est restée **plutôt limitée** en 2024. Le **conflit au Proche-Orient** a entraîné toutefois un taux d'activité plus élevé au sein du milieu extrémiste de gauche. La scène extrémiste de gauche et anarchiste a attribué et attribue toujours la **responsabilité** de l'attaque terroriste du Hamas 7 octobre 2023 **presque exclusivement à Israël**, qui, par sa politique d'occupation et de

colonisation, n'aurait laissé aux Palestiniens et au Hamas d'autre choix que d'entreprendre de telles actions violentes. Une **nouvelle augmentation de cette activité** n'est pas à exclure. Des **infiltrations** de certaines **manifestations étudiantes** ont également eu lieu, ainsi que des **incidents mineurs** (tels que des tags et autres actes de vandalisme) visant des entreprises et institutions ayant un lien avec Israël. Des sentiments anti-américains, typiques de la scène extrémiste de gauche, peuvent intervenir ; les États-Unis étant considérés comme le principal allié d'Israël.

## Influence, désinformation et sentiments anti-establishment

Depuis la pandémie de Covid-19, le complotisme et la désinformation connaissent une forte progression en particulier sur les réseaux sociaux. Durant la pandémie, des diffuseurs ont instrumentalisé les frustrations et les craintes existantes au sujet de la circulation du virus ainsi que les réactions des gouvernements. Ce faisant, ils ont contribué au renforcement de la polarisation.

Mais même à l'issue de la crise sanitaire, une fois les esprits calmés, la désinformation et la méfiance envers le gouvernement ont persisté. Des sentiments **anti-establishment** ont circulé sur Internet en 2024 également, et continuent d'y circuler à l'heure actuelle. Toutes sortes de crises sont exploitées, notamment par des **individus et groupements extrémistes** de tous bords idéologiques, mais aussi par des **acteurs étatiques**, des

lobbies et d'autres organisations ou personnes **poursuivant un agenda spécifique**. Leur objectif est de saper la confiance et la cohésion de notre société et d'influencer le cours de certains événements ou le comportement de certains groupes. Dans ce contexte, il convient de souligner l'**hybridation** des idéologies appliquées, souvent, aucune « **catégorie** » **idéologique précise** ne peut être établie, et les diffuseurs sélectionnent des éléments provenant de diverses idéologies pour articuler leur propre discours et leur propre vision du monde. **Internet et surtout les réseaux sociaux** jouent un rôle important à cet égard, les gens se retrouvant rapidement dans une « bulle idéologique » où ils ne sont exposés qu'à des informations ou à de la propagande qui confirmant leur vision du monde. De telles œillères et chambres d'écho peuvent entraîner une radicali-

sation, les individus perdant le contact avec la réalité. Dans des cas exceptionnels, cela peut aboutir à des actes de violence.

Plusieurs individus trouvent une cause dans la **guerre du régime russe contre l'Ukraine** et adoptent une position pro-russe, arguant que la population se laisse entraîner par la prétentue propagande anti-russe du gouvernement. Cette évolution se traduit notamment par une **aversion à l'égard des organes de coopération internationaux** tels que l'OTAN et l'UE. Le régime russe joue de manière subtile avec ces sentiments et tente d'exploiter les incidents ou crises actuelles. Cette technique s'inscrit dans sa stratégie de **guerre hy-**

**bride**. Bien que l'impact est resté limité en 2024 et qu'**aucun élément n'indique une menace de violence ou de sabotage** à ce niveau, il convient de rester attentif à cette problématique. L'**exercice d'une influence** est une **stratégie à long terme**, qui manipule et érode progressivement la confiance d'une population. Les effets potentiels peuvent donc ne se révéler que progressivement, se greffant principalement sur des clivages et des crises préexistantes.

## Motifs personnels : problématiques psychiques & griefs

L'actualité de ces dernières années (tant en Belgique qu'à l'étranger) a montré que les motifs de violence idéologique ou religieuse trouvent souvent leur origine dans la situation personnelle de l'auteur. C'est pourquoi il n'est pas souhaitable de cloisonner trop hâtivement notre esprit au moyen des courants idéologiques classiques (droite, gauche, islamisme). La radicalisation est toujours un processus individuel (et complexe). Les idéologies classiques constituent certes toujours un terreau fertile, mais nous constatons une évolution vers des modes de pensée plus diffus et des déclencheurs très divers. Plusieurs incidents ont en outre montré que des **problèmes psychiques peuvent parfois renforcer** la volonté d'agir d'auteurs potentiels.



## 1.2

# L'invasion russe de l'Ukraine

*Presque trois ans se sont écoulés depuis le début de l'invasion russe en Ukraine. Lorsque la guerre a éclaté, on redoutait des répercussions sur la situation sécuritaire dans le reste de l'Europe et dans notre pays, notamment suite aux sanctions imposées par l'Occident à la Russie. Globalement, cet impact est resté limité. Une certaine vigilance reste toutefois nécessaire à l'égard de potentielles cybermenaces, tentatives d'influence et activités d'espionnage.*

## Guerre hybride

La principale menace géopolitique pesant sur l'Occident est indubitablement restée tout au long de 2024 celle que représente la « guerre hybride ». Au cours des dernières décennies, le président russe Vladimir Poutine a développé une doctrine qui va bien au-delà de l'aspect purement militaro-technique. En marge de la guerre en Ukraine, nous devons également tenir compte des cyberattaques, des actions de sabotage, de la propagande et de la désinformation, entre autres.

## Propagande & désinformation

L'objectif de la propagande d'État russe est d'imprégner complètement la population russe et russophone, tant dans le pays qu'à l'étranger, du discours russe. L'Occident (et non l'Ukraine) est considéré comme le principal responsable de la guerre et comme une menace existentielle pour la Russie. Cette perspective est mise en évidence par tous les moyens possibles. Les opérations d'information, qui consistent à présenter structurellement l'adversaire sous un jour négatif dans le but de miner la confiance et la cohésion, sont fréquemment appliquées à cet effet. Ces récits sont étalés de long en large sur les réseaux sociaux en Occident, dans l'espoir d'accroître la polarisation et de saper la cohésion entre les pays de l'UE et de l'OTAN.

## Cybermenaces et autres formes de guerre hybride

L'Occident reste attentif aux cybermenaces comme potentielles représailles suite aux sanctions européennes, surtout compte tenu des capacités de la Russie en la matière. Entretemps, il s'est toutefois avéré que la majorité des cyberattaques, mais aussi les plus importantes, étaient dirigées contre l'Ukraine. Les pays voisins de l'Ukraine, en particulier la Pologne, sont également visés, bien que dans une moindre mesure, tout comme les pays baltes. Les cyberattaques contre l'Europe occidentale dans le cadre du conflit sont toujours moins nombreuses qu'attendu. Un renforcement global de la vigilance est observé, ce qui rend sans aucun doute plus difficile la réussite de cyberattaques de grande envergure. Cela étant, la Belgique peut bel et bien être ciblée par des cyberattaques d'acteurs pro-russes, et l'a déjà été (par exemple l'attaque DDoS lors des élections locales d'octobre, qui a duré plusieurs jours). Le CCB et ses partenaires constatent que les pays occidentaux sont spécifiquement et systématiquement visés lorsqu'ils entreprennent des actions de soutien à l'Ukraine. Il s'agit généralement d'attaques de type DDoS. Les opérations d'information étrangères s'appuient également sur ces cyberattaques : les campagnes de désinformation les citent souvent comme preuve que l'Occident n'est pas capable de faire face à ces dangers.



Depuis 2023, une hausse d'autres activités hybrides hostiles du régime russe sur le territoire de l'UE et de l'OTAN (« actions hostiles de reconnaissance », vandalisme et sabotage) a en outre été observée. Plusieurs incidents sont survenus en Europe en 2024, entre autres le sabotage de câbles sous-marins (de données et Internet), des « navires espions », etc. Les services de sécurité des pays concernés pointaient invariablement du doigt les services secrets russes, mais une attribution officielle est difficile. Une difficulté supplémentaire est que la Russie rémunère des « agents ponctuels » (citoyens ordinaires) pour mener de telles actions perturbatrices. Bien qu'à première vue les dommages directs de ces attaques ne semblent pas trop graves, ces dernières envoient un message important : les infrastructures critiques et sensibles sont connues et leurs vulnérabilités peuvent être exploitées.

## Engagés volontaires

Le nombre d'engagés volontaires qui se sont rendus en Ukraine n'augmente quasiment plus depuis un certain temps. Une poignée serait encore actif dans la région à la fin de l'année 2024. Le profil des personnes prenant le départ reste inchangé en 2024. Seule une minorité des intéressés qui ont effectivement entrepris des démarches pour prendre le départ présentaient un profil extrémiste potentiellement inquiétant.

## 1.3

# Escalade du conflit israélo-palestinien : impact sur la Belgique

*Le 7 octobre 2023, le groupe terroriste palestinien Hamas a lancé une offensive sanglante et de grande envergure contre Israël depuis la bande de Gaza. En 2024, Israël a poursuivi ses opérations destructrices dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. De plus, au cours de l'année 2024, le conflit s'est élargi et a pris une dimension plus régionale, en raison de tensions récurrentes avec le Liban et l'Iran. Le conflit sanglant a eu (et continue d'avoir) un impact mondial sur le plan sécuritaire. Les tensions entre les communautés et au sein de celles-ci se sont accrues. Les signalements d'antisémitisme, en particulier, ont fortement augmenté en 2023. En 2024, le nombre de signalements de menace liés à l'escalade du conflit au Proche-Orient a de nouveau diminué, mais la situation reste un déclencheur de polarisation et d'éventuelles manifestations de violence (extrémiste).*

## Polarisation

Depuis l'escalade du conflit, l'OCAM note une hausse de la **tension** et de la **polarisation dans plusieurs communautés**. Une partie significative de la population se sent **concernée par le conflit**. Les positions des parties belligérantes sont en effet **figées** et se sont **durcies**, chacun des deux camps accusant l'autre de crimes de guerre et de graves violations du droit humanitaire. Ce climat surchauffé augmente également le **risque** que des **individus**, de manière impulsive ou non, organisent des **actes de vengeance** en premier lieu contre des cibles juives ou israéliennes.

Le nombre de **signalements de menace** contre des intérêts **israéliens** ou **juifs** a également fortement augmenté **en 2023**, avant de **diminuer** au cours du **second semestre 2024**. Comme dans tout conflit, le risque existe que des **acteurs extrémistes instrumentalisent** (voire exacerbent) les **violences** à Gaza et en Cisjordanie ainsi que les injustices commises à l'encontre des Palestiniens afin de rallier des sympathisants. Sur la **scène extrémiste de gauche** surtout, une attention continue d'être portée au conflit. Plusieurs éléments déclencheurs ont provoqué des remous en Belgique (comme dans le reste de l'Europe occidentale), sur Internet, mais aussi parfois dans le monde réel.

La **désinformation** joue également un rôle important, son objectif principal étant de **polariser**

et de semer la **discordie**. Des messages et des informations biaisés, sortis de leur contexte ou même complètement erronés peuvent conduire à la polarisation (et, dans des cas extrêmes, à la violence).

## Intérêts belges dans la région

En 2024, les actions violentes n'ont pas visé **directement des intérêts (diplomatiques) belges dans la région**. Cependant, les **Belges en Israël, dans les territoires palestiniens ou au Liban auraient pu devenir des victimes collatérales de violences**. Ce **risque de dommages collatéraux** valait également pour les établissements diplomatiques belges en Israël et au Liban.

## 2. OCAM HIGHLIGHTS 2024

Dans ce chapitre, l'OCAM revient sur les principales évolutions et réalisations, au sein du service ou avec des partenaires externes, dans lesquelles l'OCAM a été étroitement impliqué.

1

### Entrée en vigueur de la Loi BDC : la BDC est devenue la BDC T.E.R.

En 2016, en pleine crise syrienne, la Banque de données commune T.E.R. avait été créée, permettant le **partage en temps réel d'informations non classifiées** entre les services impliqués dans le suivi de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme. À l'époque, la BDC était principalement basée sur le cadre législatif de la loi sur la fonction de police. Cependant, une des **recommandations** de la **Commission d'enquête parlementaire** sur les attentats du 22 mars 2016 était que la BDC soit dotée d'un **cadre juridique** autonome **plus clair**. Le décès tragique du policier Thomas Monjoie en 2022 à la suite d'une attaque au couteau, a ensuite accéléré ces efforts. Un **groupe de travail** dirigé par la **Justice** a été mis sur pied pour examiner le cadre juridique de la BDC. L'OCAM y a fortement contribué. La **loi du 29 mars 2024**, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024, a doté la BDC, rebaptisée **BDC T.E.R.** (terrorisme, extrémisme et le processus de radicalisation), d'un **cadre juridique plus solide** et plus adéquat. La nouvelle loi apporte la **clarté** nécessaire quant aux **rôles** et **responsabilités** des différents **partenaires** de la BDC T.E.R., ce qui **contribue à un suivi efficace d'individus** dans le cadre de l'extrémisme et du terrorisme, en ce compris le processus de radicalisation.





## 2 Évaluation de la Stratégie T.E.R.

Depuis 2021, la Stratégie T.E.R. a remplacé le Plan R dans l'approche belge de l'extrémisme violent et du terrorisme. Une **coopération** intégrale et intégrée a pour but de garantir au maximum l'**échange d'informations** entre tous les partenaires impliqués et que **toutes les formes d'extrémisme** soient traitées de la **même manière**. La stratégie T.E.R. veille également à ce que la prévention répressive et la **prévention sociale** soient conciliées. Au cours de l'année 2024, les différents acteurs et plateformes impliqués dans la Stratégie T.E.R. ont été invités à évaluer cette stratégie. Cette évaluation a permis de dégager un certain nombre de conclusions (**best practices**) :

- Selon les différents acteurs, la Stratégie T.E.R. est un **outil efficace** de gestion multidisciplinaire de problématiques liées à la sécurité. La structure de la Stratégie T.E.R. (avec ses différentes plateformes de concertation, voir aussi plus loin page 40 et suivantes) optimise le flux d'informations entre les partenaires.
- La Stratégie T.E.R. fournit le **cadre commun** nécessaire aux services.
- Une attention suffisante est accordée à la nécessité de mettre l'accent à la fois sur le **suivi sécuritaire** et sur le **suivi sociopréventif**. La stratégie fournit également un aperçu clair de toutes les initiatives existantes (aux niveaux fédéral, régional et local).
- La Stratégie T.E.R. est la **plateforme adéquate** (avec toutes ses plateformes de concertation) pour obtenir un **aperçu actualisé** des différentes menaces et phénomènes, y compris pour obtenir une image actualisée de la menace.

Un certain nombre de **défis** ont également été identifiés, auxquels les services concernés continueront de travailler dans les années à venir :

- L'échange d'informations se déroule bien et de manière fluide, mais il doit encore être **optimisé**. Il s'agit notamment d'améliorer la quantité et l'efficacité du partage d'informations entre le **secteur des soins de santé et celui de la sécurité**.
- Le suivi de personnes radicalisées présentant un (ou plusieurs) **problème(s) psychique(s)** mérite d'être approfondi et de faire l'objet d'une **plus grande concertation** avec le **secteur des soins de santé**.
- La **sensibilisation de l'échelon local** à son rôle d'acteur par excellence en matière de prévention devrait être renforcée. Les Cellules de sécurité intégrale locales (CSIL R) jouent un rôle clé dans l'identification précoce de la radicalisation. Le **retour d'informations avec la TFL** devrait être amélioré, et la **participation des acteurs socio-préventifs** devrait être davantage **encouragée**.
- En octobre 2024, la nouvelle **loi BDC T.E.R.** est entrée en vigueur. En **2025**, il faudra veiller à ce que ce **nouveau cadre juridique** soit pleinement **mis en œuvre**.
- Une **attention suffisante** devra (continuer à) être accordée, entre autres, à la **radicalisation** dans les **prisons** et au **développement de nouveaux phénomènes et nouvelles tendances** (tels que le sentiment anti-establishment, les menaces hybrides et la désinformation).



### 3 Présidence belge de l'UE : Deux conférences sur le thème de la sécurité

Au cours des six premiers mois de 2024, la Belgique a assuré la présidence tournante de l'UE. L'un des principaux thèmes de la présidence belge était la sécurité. Dans ce contexte, l'OCAM a organisé deux conférences internationales.

La première conférence a eu lieu en avril 2024 pour les partenaires du groupe international *Cooperation in Counter Terrorism Analysis Madrid Group*. Le *CCTA Madrid Group* est un réseau de fusion centres européens, de partenariats entre des services de sécurité et de renseignement (tels qu'EUROPOL, EU INTCEN et INTERPOL) afin de partager de l'expertise et des bonnes pratiques.

La deuxième conférence a eu lieu en juin 2024 pour les membres de l'*European Expert Network on Terrorism Issues* (EENet), un réseau informel mixte composé d'universitaires et de professionnels des services de renseignement et de sécurité européens. Il comprend également des participants d'organisations multilatérales telles qu'EUROPOL, EU INTCEN et INTERPOL.

### 4 Évaluation de la menace pour la reconnaissance de communautés religieuses locales

En Belgique, la reconnaissance de communautés religieuses locales relève de la compétence des Régions et de la Communauté germanophone. Cette reconnaissance implique à la fois des droits et des devoirs pour le conseil d'administration d'une communauté religieuse locale reconnue. Si le conseil d'administration remplit toutes ses obligations, il peut bénéficier d'avantages financiers, tels qu'un ministre de culte rémunéré par l'autorité fédérale. Sur la base de l'arrêté royal du 29 septembre 2024, une nouvelle procédure a été introduite pour la rédaction d'évaluations de la menace dans le cadre de la reconnaissance de communautés religieuses locales. L'OCAM a repris cette matière de la VSSE depuis la mi-2024. Ces évaluations sont fondées sur les informations et renseignements reçus par l'OCAM de ses services d'appui et analysent les conséquences possibles d'une reconnaissance sur la sécurité nationale et l'ordre public. Concrètement, l'OCAM évalue les risques potentiels au sein de la communauté religieuse locale en termes de terrorisme, d'extrémisme, d'organisations sectaires nuisibles, d'organisations criminelles, d'ingérence ou d'espionnage. L'OCAM transmet les résultats de l'évaluation de la menace au Service en charge des cultes et organisations philosophiques non confessionnelles, qui les transmet ensuite à la ministre de la Justice. Les services d'appui, la Cellule de Traitement des Informations Financières et la TFL concernée en reçoivent une copie.

### 5 Analyse des sentiments anti-establishment et de la mouvance souveraine

Fin 2023, l'OCAM a mené une enquête en ligne auprès de 581 administrations communales et de 181 zones de police belges pour savoir si elles avaient déjà été confrontées à la mouvance souveraine et, le cas échéant, dans quelle mesure. 32 % des communes et 60 % des zones de police y ont répondu.

Sur la base des réponses et de recherches complémentaires, l'OCAM a rédigé un certain nombre de



**notes sur le phénomène.** Les principales constatations sont que les groupes et les individus exprimant des **sentiments anti-establishment se manifestent** principalement **en ligne**, par le biais des réseaux sociaux. On observe également des activités hors ligne, sous la forme de **conférences**, de journées d'étude, etc. Sur la base des activités sur les réseaux sociaux, on peut estimer que **quelques milliers de personnes en Belgique** démontrent d'une manière ou d'une autre un **intérêt par rapport à ces idéologies** (c'est-à-dire qu'elles sont réceptives aux théories du complot et à celle d'une élite malveillante). Le **degré d'implication** de ces personnes **varie** cependant. La grande majorité d'entre elles ne **montre pas un comportement** qui peut indiquer une évolution possible **vers la haine ou la violence**. La BDC T.E.R. **compte moins de 10 personnes relevant de ce phénomène**. Il s'agit dans ce cas de personnes qui manifestent clairement une intention violente (le seuil pour un suivi).

## 6 Communication

### Communication externe - site web

En 2024, l'OCAM a publié **8 communiqués de presse** sur son site web, qui ont attiré un total de **14 057 visiteurs**. Il s'agit d'une forte diminution par rapport au nombre de visiteurs en 2023 (22 087). Cette **baisse** s'explique principalement par l'**absence d'incidents terroristes ou extrémistes graves en Belgique**.

### Terminologie

En 2022, l'OCAM avait lancé un projet à la fois en interne et avec plusieurs autres services au sujet de la terminologie utilisée. L'objectif était de développer une **nomenclature de concepts et de définitions cohérente** en coopération avec les **services de base de la Stratégie T.E.R.** qui tienne compte de l'**évolution de l'image de la menace**. En cette année 2024, ce travail s'est poursuivi.

### Communication stratégique et désinformation

En 2024, l'OCAM a également poursuivi sa participation active au groupe de travail interdisciplinaire sur la communication stratégique et la désinformation.

## 7 Projet Outreach

En 2023-2024, le projet Outreach de l'OCAM (voir également p. 39) a clôturé son **cinquième concours** de mémoires de fin d'études. L'**Université de Gand** a une nouvelle fois remporté le premier prix, cette fois avec une étude de haut vol sur la masculinité toxique en ligne et la polarisation. Le lauréat pourra présenter son étude lors du colloque annuel organisé par l'OCAM pour ses partenaires et le monde académique en juin 2025.

En 2024, le comité de rédaction de la revue scientifique ***Radices*** a **changé d'approche**. Les **articles** sont désormais mis **en ligne** sur la plateforme Janeway de l'UGent dès qu'ils sont **prêts**, afin de correspondre le plus possible à l'actualité. Le gagnant ou la gagnante du concours de mémoires de fin d'études de l'OCAM se voit toujours offrir l'opportunité de rédiger le premier article. Une édition complète a été publiée en avril 2025. Elle a été également envoyée à tous les partenaires de l'OCAM. Les articles et l'édition complète peuvent être consultés sur le site web de l'OCAM.



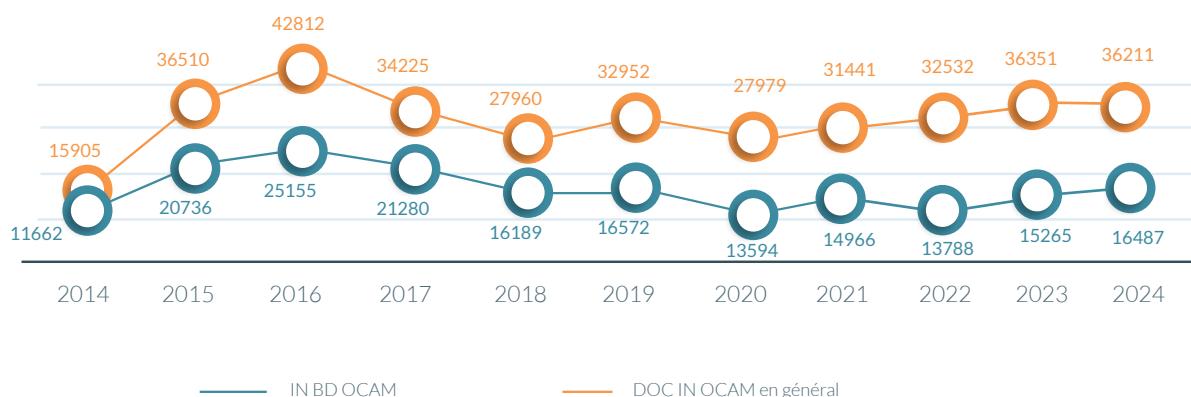
### 3. STATISTIQUES & PUBLICATIONS

3.1

#### Chiffres : documents traités

*Les chiffres permettent d'illustrer plus concrètement le travail de l'OCAM, et de visualiser les tendances les plus significatives, qui apparaissent (et sont expliquées, dans la mesure du possible) sur les graphiques aux pages suivantes.*

##### Documents entrants versus documents dans la banque de données OCAM



Le nombre de **documents entrants** (doc IN OCAM général) est resté stable par rapport à celui de 2023 (36 211 docs IN en 2024, comparé à 36 351 docs IN en 2023). Les « documents IN OCAM général » comprennent également tous les documents parvenus via les réseaux sécurisés. Tous les documents entrants ne sont cependant **pas enregistrés systématiquement** comme de **nouveaux documents** dans la banque de données interne de l'OCAM (IN BD OCAM). Certains documents entrants restent disponibles par d'autres moyens ou sont ajoutés à des dossiers existants. Sur 36 211 documents entrants en 2024, 16 487 documents ont finalement été enregistrés comme de nouveaux documents dans la banque de données interne de l'OCAM. C'est un peu plus de mille (1 222) de plus qu'en 2023,

où 15 265 nouveaux documents avaient été enregistrés dans la banque de données interne de l'OCAM.

En raison de la situation nationale et internationale, le nombre de **documents sortants** a également **augmenté** (11 662 en 2024). Là encore, il existe une grande différence entre le nombre total de messages (réponses/réactions de l'OCAM) (11 662) et le nombre de documents enregistrés séparément dans la banque de données interne (2 030).

## Évaluations ponctuelles de la menace

L'OCAM établit des évaluations ponctuelles de la menace pour des **événements**, des **personnes**<sup>1</sup>, des **communautés**, des visites de **VIP**, etc. tant à la **demande des services** que de sa **propre initiative**.

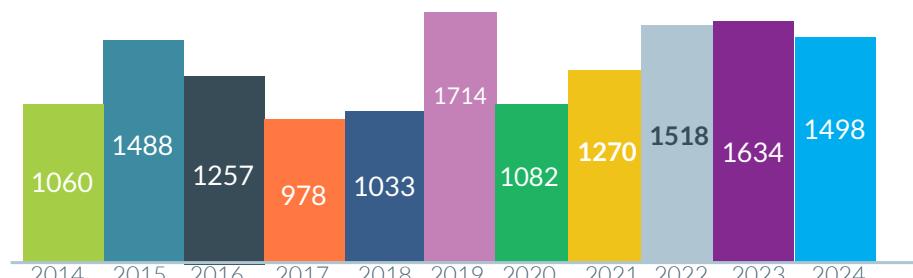
Après sa création, l'OCAM a beaucoup investi dans la **concertation** avec l'ensemble des services partenaires au sujet (de demandes) d'informations pertinentes. La **crise terroriste en Europe occidentale** a eu un impact majeur sur le **fonctionnement de l'OCAM** : tant le nombre de demandes d'évaluation que d'évaluations rédigées a fortement augmenté. Une fois le pic de la crise passé (**2017-2018**), le nombre de demandes d'évaluation et d'évaluations établies a de nouveau baissé. En **2019**, nous avons observé à nouveau une **augmentation significative** du nombre d'évaluations.

Cette tendance s'explique par une intensification de la **collaboration** avec l'un de nos principaux partenaires, le **NCCN**. La pandémie de **Covid-19** (2020-2021) a également eu un impact considérable. Le nombre de demandes d'évaluation et d'évaluations rédigées a de nouveau fortement baissé, la vie publique ayant été paralysée pendant de longues périodes. La reprise de la « vie normale » s'est ensuite à nouveau répercutee sur le nombre d'évaluations. Pour 2023, nous observions l'**impact des crises** nationales et **internationales** (l'attentat de Bruxelles, l'escalade du conflit à Gaza, etc.), qui ont mené à plus de demandes d'évaluation et à plus d'évaluations ponctuelles. En **2024**, tant le nombre de demandes d'évaluation<sup>2</sup> que le nombre d'évaluations rédigées sont restés **stables** par rapport à 2023.

Demandes d'évaluation adressées à l'OCAM (DEVAL)



Évaluations préparées par l'OCAM (EVAL)



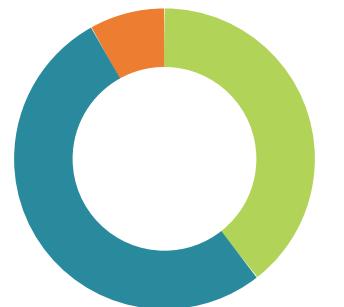
<sup>1</sup> Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'évaluations individuelles de la menace émanant d'entités de la BDC T.E.R. Celles-ci sont abordées dans le chapitre consacré à la BDC T.E.R. (voir ci-dessous, p. 25 et suivantes).

<sup>2</sup> La différence entre le nombre de DEVALS et le nombre d'EVALS (le premier étant toujours nettement plus élevé) s'explique par le fait que différents services (NCCN, Police fédérale, Police locale, etc.) adressent souvent chacun une même demande d'évaluation à l'OCAM, à laquelle l'OCAM répond ensuite par une seule évaluation destinée à tous les services.

## Niveaux de la menace

Si nous examinons les niveaux de menace pour les évaluations ponctuelles rédigées, nous observons qu'un peu **moins de la moitié** des évaluations ont abouti à un **niveau de menace 1 (faible)**, et la **moitié** à un **niveau 2, moyen**. Environ un dixième des évaluations ponctuelles correspondent à un **niveau 3 (grave)** et aucune à un niveau 4 (très grave).

Le **niveau général de la menace** pour la Belgique est maintenu au **niveau 3 (grave)** depuis l'attentat à Bruxelles (voir pages 4-17). Cela ne signifie toutefois pas que ce niveau général de la menace s'applique à toutes les évaluations ponctuelles de la menace. Celles-ci se concentrent toujours sur une situation particulière, bien précise, à évaluer. C'est sur la base de ces analyses ponctuelles de la menace que le **NCCN** détermine les **mesures de sécurité nécessaires**. Le résultat peut donc être un niveau de menace différent du niveau général (ce qui fut d'ailleurs souvent le cas).



■ niveau 1  
■ niveau 2  
■ niveau 3

3.2

## Analyses et autres publications

### Analyses stratégiques

L'OCAM publie régulièrement des notes stratégiques afin de permettre aux services partenaires d'avoir un aperçu global de certaines tendances, comme la menace internationale, l'extrémisme de droite, l'extrémisme de gauche, la menace djihadiste, l'évolution des menaces et les entités de la BDC T.E.R, etc.

### Magazine Insight

Plusieurs fois par an, l'OCAM publie son magazine **Insight**, dédié chaque fois à une **thématique spécifique**. L'Insight est adressé à tous les services d'appui et partenaires de l'OCAM, y compris des contacts académiques. En 2024, l'OCAM a publié deux numéros : un en juin et l'autre en décembre.



### 3.3

## Personnes reprises dans la BDC T.E.R. évolution des chiffres

La BDC T.E.R. est l'**instrument** qui concrétise l'approche multidisciplinaire de la Stratégie T.E.R. (voir p. 40 e.s.). La BDC a été **créée en 2016**, après que des centaines de Belges soient partis en Syrie et en Irak pour rejoindre des groupes terroristes dont l'EI. Dans la foulée de la vague d'attentats qui a frappé l'Europe occidentale en 2015-2016, le **gouvernement** a annoncé toute une **série de mesures**, dont la création de la BDCT.E.R., visant à endiguer autant que possible le terrorisme et l'extrémisme dans notre société.

La BDC T.E.R. est un **instrument commun** de **partage d'informations en temps réel** entre les services qui y ont accès. Par le biais de la BDC T.E.R., les services impliqués échangent **en permanence** des **informations non classifiées** sur des entités qui doivent être suivies en priorité. Fin mars 2024, la loi de la BDC T.E.R., jusque là basée sur des arrêtés royaux, est entrée en vigueur, offrant un cadre juridique solide et indépendant à la BDC T.E.R.

Il existe plusieurs **types d'accès** à la BDC T.E.R., qui ont été établis sur base des principes de **proportionnalité** et de subsidiarité, et surtout du principe du **need to know**. Les informations de la BDC T.E.R. sont notamment utilisées par les **TFL** afin de discuter des **cas** nécessitant un suivi de sécurité et par tous les services qui, dans le cadre de leurs compétences, doivent avoir accès à certaines informations reprises dans la BDC T.E.R.

Pour chaque individu repris dans la BDC T.E.R., l'OCAM rédige une **évaluation de la menace individuelle**. Cette évaluation de la menace peut être partagée par l'IO avec les membres de la CSIL R, si la personne en question fait également l'objet d'une discussion au niveau de la CSIL R. Ainsi, la BDC T.E.R. offre également un soutien au suivi préventif ou axé sur la réinsertion assuré par la CSIL R.

La BDC T.E.R. comprend **cinq statuts**. Le dénominateur commun de tous les statuts est l'**extrémisme** et (l'intention de commettre de) la **violence d'inspiration idéologique** ou l'incitation à la violence d'inspiration idéologique. Toutes les personnes reprises dans la BDC T.E.R. doivent avoir un **lien solide** avec la Belgique (mais ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité belge). Si une personne ne répond plus aux critères nécessaires pour être reprise sous un des cinq statuts, elle sera **retirée** de la BDC T.E.R. Des personnes peuvent être reprises avec un **double**, voire **triple statut** dans la BDC T.E.R., si elles répondent à plusieurs critères différents. Les chiffres ne sont par conséquent pas toujours absous ; il peut y avoir des chevauchements. Fin 2024, un peu moins de cinquante entités dans la BDC T.E.R. avaient un double statut, et une entité avait un triple statut.

## Évolutions en 2024

*En tant que gestionnaire opérationnel de la BDCT.E.R., l'OCAM assure un suivi attentif de l'évolution des entités reprises dans celle-ci.*

### Constats généraux

En 2024, le nombre d'entités dans la BDC (avec un statut complet) est passé de 652 au début de l'année à 574 vers la fin de l'année (FTF, HTF, PH, EPV et PCT). Cette **diminution** est en grande partie due à la **suppression** (ventilation) d'une partie des FTF cat. 1 (présents dans la zone de conflit djihadiste en Syrie/Irak) dont le **décès** est présumé avec un degré élevé de certitude. Cette suppression a réduit le nombre de FTF cat. 1 décédés avec un degré élevé de certitude à près de 200 au début de 2024 à une centaine à la fin de 2024.

Au cours de l'année, l'OCAM a rédigé **305 nouvelles évaluations** ou actualisations individuelles de la menace pour des personnes reprises dans la BDC. Ces évaluations sont des documents officiels, que l'OCAM peut mettre à disposition par un processus de validation. Le service qui a introduit la demande peut ensuite utiliser le document dans des procédures administratives. Toutes les évaluations sont maintenues à jour en permanence.

### Idéologie

- **86 %** des entités pouvaient être associées à une **idéologie islamiste**. Malgré la suppression de nombreux FTF cat. 1 (voir ci-dessus), ce groupe reste clairement le plus important. L'extrémisme islamiste a donc continué à occuper une place importante dans l'image de la menace endogène tout au long de l'année 2024 ;
- **8 %** des entités pouvaient être liées à une idéologie **extrémiste de droite**, ce qui porte à environ 45 individus à la fin de 2024. Ce chiffre représente une diminution par rapport à 2023 (une dizaine d'entités de moins en 2024 qu'en 2023) ;
- **3 %** des entités pouvaient être associées à une idéologie **extrémiste de gauche**, ce qui représente une diminution minime par rapport à l'année précédente. Le nombre d'individus repris dans la BDC en raison d'une idéologie extrémiste de gauche est resté limité à moins de 20 personnes en 2024 ;
- Les autres entités sont suivies dans le cadre de diverses menaces découlant d'une **thématique spécifique** de la société, comme les sentiments anti-establishment, le terrorisme d'État ou un contexte politique à l'étranger.

## Genre

- 83 % des entités de la BDC sont des hommes ;
- 17 % des entités de la BDC T.E.R. sont des femmes.

## Nouvelles entités et entités supprimées

- Un peu moins de 50 nouvelles entités avec un statut complet ont été ajoutées à la BDC T.E.R. dans au moins une des catégories dans le courant de 2024 ;
- Quelques 150 entités ont été supprimées de la BDC T.E.R. ;
- Une grande partie des FTF cat. 1 dont le décès était très largement présumé a été retirée de la BDC T.E.R. au cours de l'année 2024. Les autres suppressions sont le résultat d'une évolution positive structurelle et/ ou de l'absence de nouveaux éléments négatifs. La catégorie FTF cat 1 a dès lors connu globalement une forte baisse.

## Détenzione

14,3 % des entités dans la BDC T.E.R. étaient détenues dans une **prison belge** fin 2024 :

- 94 % d'entre elles sont des hommes et 6% des femmes ;
- 85 % des entités de la BDC détenues adhèrent à une **idéologie islamiste** ;
- 7,3 % des entités de la BDC qui purgent une peine d'emprisonnement adhèrent à une idéologie **extrémiste de droite** ;
- Le reste de la population de la BDC T.E.R. en détention porte le label « **terrorisme d'État** », « **anti-establishment** », ou est associé à une **menace liée à l'étranger** ;
- Le plus grand groupe d'entités de la BDC en détention est repris sous le statut d'**EPV**, suivi des FTF cat. 3 et des HTF.



Photo by Ye Jinghan on Unsplash

## Foreign Terrorist Fighters (FTF)<sup>1</sup>

**Foreign Terrorist Fighters (FTF)** : personnes qui sont parties vers une zone de conflit djihadiste dans le but de se rallier à un groupe terroriste, ou qui en reviennent, ainsi que les personnes qui ont été empêchées de partir ou qui ont l'intention de partir (enregistrés depuis la création de la BDC en 2016). Le nombre de FTF dans la BDC a considérablement diminué en 2024. Une large part de FTF ont été supprimés (« ventilés ») de la BDC car leur décès est considéré comme confirmé, car ils font preuve d'une évolution positive ou car la période sans nouvelle information « à charge » a largement été dépassée.

### CAT 1 : sur place dans une zone de conflit djihadiste

- L'OCAM dispose d'informations dont il ressort avec certitude que les personnes se trouvent dans la zone de conflit et y ont rejoint une organisation terroriste ;
- Selon les informations dont dispose l'OCAM à la fin de l'année 2024, le dernier départ de cat. 1 vers la zone de conflit djihadiste en SYR depuis la Belgique date de 2018. Le nombre de FTF cat. 1 a fortement diminué en 2024 en raison de la suppression des entités dont le décès est considéré comme confirmé.

### CAT 2 : en route vers une zone de conflit djihadiste

- L'OCAM dispose d'informations montrant que des personnes ont quitté la Belgique pour se rendre dans une zone de conflit djihadiste dans le but de se rallier à un groupe terroriste.
- En 2024 (comme les années précédentes), il n'y avait aucune personne dans cette catégorie.

### CAT 3: returnees

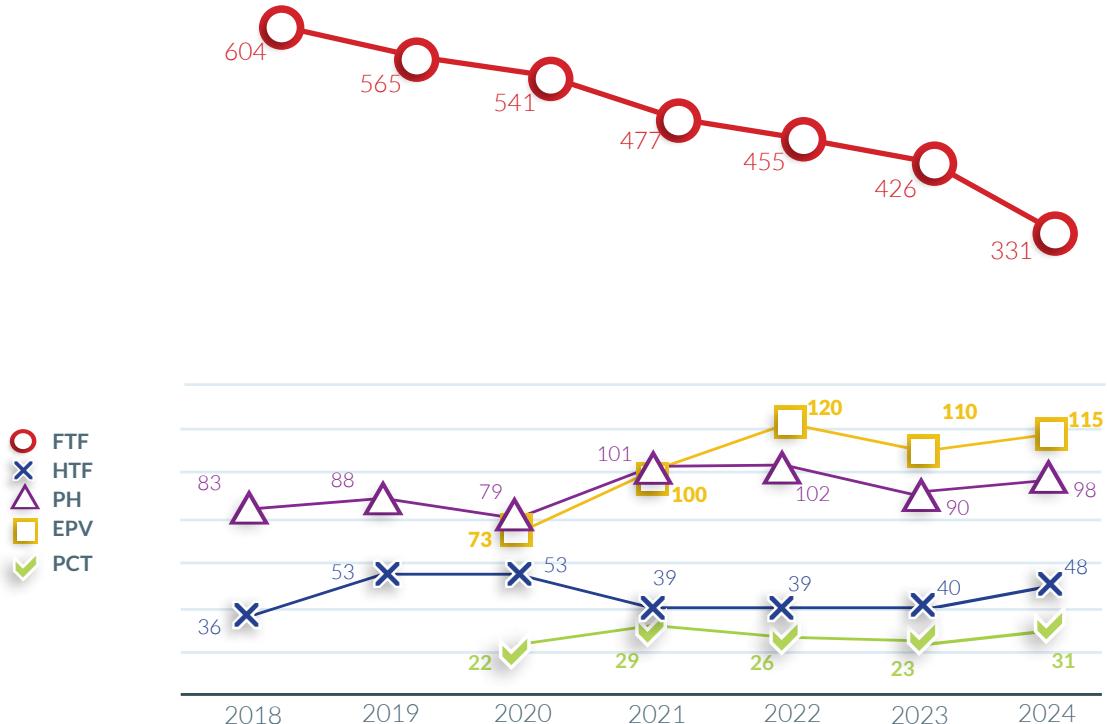
- Dès que des FTF cat. 1 ne se trouvent plus dans une zone de conflit djihadiste, ils sont considérés comme des FTF cat. 3 et par conséquent, supprimés de la cat. 1 ;
- Lorsque l'OCAM évalue la menace émanant de FTF cat. 3 pendant 2 ans à niveau 1 extrémisme/niveau 1 terrorisme, et que suffisamment d'informations à décharge sont disponibles, l'entité est retirée de la BDC T.E.R. ;
- Une nouvelle partie d'entre eux a été supprimée de la BDC T.E.R., soit sur la base d'une évolution positive, soit parce qu'aucune nouvelle information « à charge » n'a été reçue sur ces personnes pendant une période convenue, soit parce que les personnes concernées ne résident plus en Belgique depuis un long moment.

### CAT 4 & 5 : départs avortés et candidats potentiels au départ

- Lorsque l'OCAM évalue la menace émanant des FTF cat. 4 pendant 2 ans à niveau 1 extrémisme/niveau 1 terrorisme, et que suffisamment d'informations à décharge sont disponibles, l'entité est supprimée de la BDC T.E.R. ;
- Lorsque, pendant une période de deux ans, il existe suffisamment d'informations crédibles indiquant que la personne en question n'a plus l'intention de se rendre dans une zone de conflit djihadiste, elle est supprimée des FTF cat. 5 (candidat potentiel au départ) ;
- Le nombre de personnes reprises dans la BDC T.E.R. en raison de leur tentative de départ (avortée) est resté stable en 2024. Il s'agit toujours d'une trentaine d'individus. Le nombre de personnes au sujet desquelles des informations ont été reçues indiquant qu'elles auraient une (vague) intention de (planifier un) départ vers une zone de conflit djihadiste est également resté stable. Ce groupe est resté inférieur à 10 personnes en 2024.

<sup>1</sup> Art. 2, 7<sup>e</sup> de la loi du 29 mars 2024 portant création de la Banque de données commune « Terrorisme, Extrémisme, Processus de radicalisation » (« T.E.R. »)

### Évolution des chiffres de la BDC T.E.R. au fur et à mesure des années



### Propagandistes de Haine (PH)<sup>2</sup>

**Propagandistes de Haine (PH)** : personnes voulant justifier le recours à la violence à des fins idéologiques ainsi qu'exercer une influence radicalisante sur leur entourage et nuire à l'État de droit (ajouté sur base de l'AR du 23 avril 2018).

Les propagandistes de haine (PH) ont été ajoutés à la BDC T.E.R. en 2018 pour mieux répondre à l'évolution de la menace. Les PH peuvent relever de toutes les sortes d'idéologie. Au total, le nombre de PH a fluctué entre 90 et un peu plus de 100 en 2024. Le nombre de personnes suivies (et en cours de suivi) pour extrémisme de gauche est resté pratiquement stable ces dernières années, oscillant autour de 10. Pour l'extrémisme de droite, il est de l'ordre de 30 à 35 personnes. Le nombre de PH suivis en raison de sympathies islamistes a légèrement augmenté en 2024, passant d'un peu plus de 50 personnes à une soixantaine.

<sup>2</sup> Art. 2, 11<sup>e</sup> de la loi du 29 mars 2024 portant création de la Banque de données commune « Terrorisme, Extrémisme, Processus de radicalisation » (« T.E.R. »)

## Homegrown Terrorist Fighters (HTF)<sup>3</sup>

**Homegrown Terrorist Fighters (HTF)** : personnes qui n'ont pas l'intention de partir pour rejoindre une organisation terroriste à l'étranger, mais qui commettent ou soutiennent des actions terroristes en Belgique (ajouté en vertu de l'AR du 23 avril 2018).

Les Homegrown Terrorist Fighters ou HTF ont été ajoutés à la BDC T.E.R. en 2018 pour mieux répondre à l'évolution de la menace : les individus ne partent plus forcément à l'étranger ou ne reviennent plus forcément d'une zone de conflit djihadiste pour commettre un acte terroriste. D'un côté, il était devenu plus difficile pour les individus de prendre le départ, et d'un autre côté, à partir de 2017-2018, les groupes terroristes n'appelaient plus leurs sympathisants à se rendre au « Califat », mais à exécuter des actions violentes dans leur propre pays de résidence<sup>4</sup>. Le déclin du groupe terroriste EI, et par extension de son pouvoir d'attraction et de sa propagande, n'y sont certainement pas étrangers. Le nombre de personnes portant le label HTF est passé de 40 à 50 en 2024. En raison d'un affinement de la méthodologie utilisée, certains auteurs des attentats de 2016 à Zaventem et à Bruxelles ont reçu en complément du statut de FTF cat. 3 aussi celui d'HTF. Il est important de noter que toutes les idéologies peuvent se voir accorder le statut de HTF dans la BDC.

## Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)<sup>5</sup>

**Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)** : personnes ayant des conceptions extrémistes, qu'elles entendent éventuellement concrétiser par le biais d'actions violentes, sans avoir toutefois encore entrepris de démarches concrètes à cette fin (ajouté en vertu de l'AR du 20 décembre 2019).

Les EPV sont également repris dans la BDC T.E.R. depuis début 2020. Grâce à l'ajout des EPV les phénomènes de l'extrémisme de droite et de gauche peuvent également faire l'objet d'un meilleur suivi. Le nombre d'EPV suivis pour des idéologies extrémistes de gauche est resté faible en 2024 ; il s'agissait fin 2024 d'une petite dizaine d'individus. Le nombre d'EPV extrémistes de droite dans la BDC T.E.R. a atteint un plafond depuis la mi-2022 et a continué de stagner en 2024 (entre 20 et 30 personnes). Le nombre d'EPV d'orientation djihadiste est resté stable en 2024, tout comme l'année précédente. Il oscillait autour de 70-75 entités.

## Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT)<sup>6</sup>

**Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT)** : personnes condamnées, internées ou faisant l'objet d'une mesure de protection pour terrorisme en Belgique ou à l'étranger (ajouté en vertu de l'AR du 20 décembre 2019).

Les PCT sont reprises dans la BDC T.E.R. depuis début 2020 en vertu de l'AR du 20 décembre 2019. Les PCT ne peuvent pas avoir de double statut. Fin 2024, une trentaine de PCT au total étaient recensés.

3 Art. 2, 8<sup>e</sup> de la loi du 29 mars 2024 portant création de la Banque de données commune « Terrorisme, Extrémisme, Processus de radicalisation » (« T.E.R. »)

4 Cela ne signifie pas qu'il n'y a eu auparavant aucun appel à rejoindre des groupes terroristes dans des zones de conflit djihadistes, comme en 2024 par Al-Adnani, porte-parole de l'EI. Chacune des deux options visant à commettre des actes de violence sont encouragées par l'organisation.

5 Art. 2, 9<sup>e</sup> de la loi du 29 mars 2024 portant création de la Banque de données commune « Terrorisme, Extrémisme, Processus de radicalisation » (« T.E.R. »)

6 Art. 2, 10<sup>e</sup> de la loi du 29 mars 2024 portant création de la Banque de données commune « Terrorisme, Extrémisme, Processus de radicalisation » (« T.E.R. »)

## 3.4

# Mesures administratives individuelles

L'OCAM fournit un **avis motivé** au Conseil National de Sécurité, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères lors de la prise de mesures administratives individuelles, à savoir l'**ID-ban**, le **Passban** et le **gel des avoirs**. Il s'agit de **mesures préventives** destinées à empêcher des individus de commettre des actes terroristes.

L'avis de l'OCAM est fondé sur des **concertations** et une étroite collaboration avec plusieurs de ses services d'appui et services partenaires, en particulier le parquet fédéral. Toutes les mesures administratives individuelles sont enregistrées dans la Banque de données commune T.E.R..

## ID-ban

La mesure « ID-ban » entraîne le **retrait ou l'invalidation d'une carte d'identité**, voire le **refus de délivrer une carte d'identité**. L'application de cette mesure relève de la compétence du **ministre de l'Intérieur**. Une mesure « ID-ban » donne automatiquement lieu à une mesure « Passban » pour la même durée que l'**« ID-ban »**. L'objectif est d'éviter que l'intéressé ne quitte la Belgique pour se rendre dans une zone de conflit djihadiste. L'**« ID-ban »** est **limité dans le temps**. La mesure est valable **trois mois** et la procédure peut être renouvelée une fois si des éléments substantiels peuvent être avancés pour justifier le renouvellement.

Au cours de l'année 2024, l'OCAM n'a pris aucune initiative de mesure « ID-ban ».



## Passban

L'application de la mesure « Passban » entraîne le **refus, le retrait ou le non-renouvellement du passeport**.

Plusieurs services (tels que le parquet fédéral, les parquets locaux, le SPF Affaires étrangères et l'OCAM) peuvent introduire une proposition visant à faire inscrire une personne sur la liste « Passban ». Sa mise en œuvre relève de la compétence du **ministre des Affaires étrangères**.

Au **31 décembre 2024**, la mesure « Passban » à l'initiative de l'OCAM s'appliquait à **27 personnes**. La validité d'un « Passban » est illimitée dans le temps et ne peut être levée qu'à la demande motivée d'une des autorités compétentes.



## Gel des avoirs financiers

La mesure de « Gel des avoirs financiers » entraîne le **gel des comptes d'une personne**. Les personnes faisant l'objet de cette mesure sont inscrites sur la **liste nationale** et la mesure est publiée au Moniteur par l'intermédiaire de la Trésorerie.

Au cours de l'année 2024, **3** mesures administratives de « Gel des avoirs » ont été prises. L'OCAM réévalue régulièrement ces mesures (au moins tous les six mois). Sur la base de ces réévaluations, **2** personnes ont été retirées de la Liste nationale en **2024** et il a été décidé de mettre fin au gel de ses avoirs.

Fin 2024, **265** mesures administratives de « Gel des avoirs » étaient en vigueur. Elles visaient principalement des FTF cat. 1 (partis vers la zone de conflit en Syrie-Irak).



# 4. À PROPOS DE L'OCAM

4.1

## Qui sommes-nous ?

L'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) est le **centre fédéral de connaissance et d'expertise** qui évalue la **menace terroriste et extrémiste** tant en Belgique qu'envers les intérêts belges à l'étranger, et qui en **coordonne** l'approche. Nos évaluations de la menace permettent aux autorités telles que le Centre de Crise National (NCCN) et la **Police intégrée** de prendre les **mesures** adéquates afin de garantir au maximum la sécurité en Belgique. Pour mener à bien nos missions, nous nous basons sur les **informations et les renseignements** de nos **services partenaires et d'appui**<sup>1</sup>. L'OCAM travaille en toute indépendance et est placé sous l'autorité conjointe des ministres de la Justice et de l'Intérieur.

### Le C de Coordination

Le « C » de Coordination est le noyau de notre nom. Nous croyons en une **approche multidisciplinaire** et en la nécessité de **bâtir des ponts**, en coordination et en concertation avec nos services partenaires et d'appui. Les informations pertinentes dont disposent les différents partenaires doivent être partagées avec tous les services concernés, afin de déterminer quel service est le mieux placé pour entreprendre les actions les plus adéquates.

#### Services d'appui

- Police intégrée (FedPol & LocPol)
- Sûreté de l'Etat (VSSE)
- Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS)
- SPF Mobilité & Transports (Mob)
- SPF Intérieur (IBZ)
  - Office des Étrangers (OE)
  - Centre de Crise National (NCCN)
- SPF Affaires étrangères (AE)
- SPF Finances (Fin)
  - Douanes & Accises
  - Trésorerie
- SPF Justice (Jus)
  - Service des Cultes et de la Laïcité
  - Direction générale des Etablissements pénitentiaires (DG EPI)

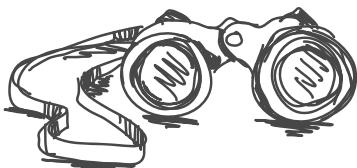
#### Autres partenaires

- Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF)
- Ministère public (MP)
- Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB)
- Communautés et Régions
- Partenaires locaux
  - Villes et communes,
  - Fonctionnaires de prévention et de déradicalisation
  - Information Officers (IO)

<sup>1</sup> Les services d'appui sont les services tels que définis à l'article 2,2° de la loi OCAM du 10 juillet 2006 et adapté dans la loi du 31 mai 2022.

## 4.2

# Mission, vision et valeurs



## Mission

La mission de l'OCAM est définie par la loi : **garantir autant que possible la sécurité** des citoyens et des intérêts belges en Belgique et à l'étranger tout en respectant les principes et les valeurs de l'État de droit démocratique.

## Vision

Les événements de la dernière décennie ont incité les services de sécurité à revoir et à **mieux aligner leurs approches du terrorisme et de l'extrémisme**. Une bonne politique de sécurité exige une **coopération approfondie et une confiance mutuelle**. Le partage des renseignements et des données est une condition sine qua non. C'est pourquoi le « C » de « coordination » dans notre acronyme est si important.

Le défi consiste à présent à poursuivre sur cette voie. En tant qu'organe de coordination, nous entendons contribuer à la **bonne circulation des informations** entre tous les **partenaires qui travaillent sur les problématiques** liées au **terrorisme et à l'extrémisme**, y compris le processus de radicalisation. Dans le cadre de la Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation\* (**Stratégie T.E.R.**), nous souhaitons contribuer à la facilitation du flux d'informations entre les différents niveaux de pouvoir. En tant que centre d'expertise, nous voulons soutenir la société civile et la politique dans la poursuite du développement d'une **approche intégrée et commune** pour prévenir l'extrémisme.

## Valeurs

L'OCAM opère de manière **indépendante** au sein des structures de sécurité nationales belges. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'**objectivité, la transparence et la crédibilité**. Pour remplir nos missions légales, nous devons pouvoir prendre du recul par rapport aux feux de l'actualité et porter un regard critique sur les informations dont nous disposons. Dans cette optique, la diversité, y compris au sein de nos propres structures, est une valeur ajoutée.

## 4.3

# Que faisons-nous ?

Depuis notre création en 2006, nos compétences et nos missions se sont considérablement élargies. Les missions de l'OCAM sont les suivantes :

- Établir l'**évaluation de la menace générale pour la Belgique** (baromètre qui comprend tous les éléments de la menace) ;
- Établir des **évaluations ponctuelles et stratégiques** de la menace envers les citoyens et les intérêts belges, tant en Belgique qu'à l'étranger ;
- Rédiger des **évaluations individuelles** de la menace pour les entités **reprises** dans la **Banque de données commune T.E.R.** (BDC T.E.R.) ;
- Rédiger des **évaluations** de la menace pour la **reconnaissance de communautés religieuses locales** ;
- Assurer la **gestion opérationnelle** de la **Banque de données commune T.E.R.** (BDC T.E.R.) ;
- Rédiger des évaluations stratégiques de la menace envers des **infrastructures critiques** ;
- Coordonner la **Stratégie T.E.R.** et faciliter le **flux d'informations** entre les services belges concernés, notamment par le biais de la Taskforce nationale (TFN), des Taskforces locales (TFL), des Groupes de travail nationaux (GT) et des Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de Radicalisme (CSIL R) ;
- Rédiger des **avis motivés** dans le cadre de **mesures administratives individuelles** (gel des avoirs, ID-ban, Passban) ;
- En collaboration avec d'autres services, formuler des **avis** dans le cadre des procédures **Foreign Direct Investment** ;
- Entretenir des **contacts et des relations avec les services homologues étrangers** en échangeant des informations et en fournissant des informations pertinentes aux services belges concernés. L'OCAM est partisan d'une plus grande collaboration européenne et internationale entre services partenaires des différents pays (*fusion centres*) ;
- Mise à la disposition des autorités et des services d'**une expertise et de connaissances** dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

## 4.4

## Personnel

En 2024, les effectifs de l'OCAM ont continué à **croître de manière modérée**, passant de 84 personnes en 2023 à **87** personnes effectivement présentes en 2024. Ce chiffre n'inclut pas différents membres du personnel actuellement détachés auprès de partenaires nationaux ou internationaux dans le cadre de missions spécifiques.

Les fonctions de directeur et de directeur adjoint, dont les conditions de recrutement ont été modifiées en 2022, n'ont toujours pas fait l'objet de désignations officielles en 2024. Gert Vercauteren a donc poursuivi l'exercice du mandat de directeur ad interim.

Le cadre organique défini par l'Arrêté royal relatif au personnel de l'OCAM prévoit un **maximum de 108 membres du personnel**. Compte tenu de l'évolution des missions et de la charge de travail croissante qui en découle, un renforcement supplémentaire reste nécessaire, en particulier pour les fonctions d'appui, qui sont actuellement en sous-effectif.



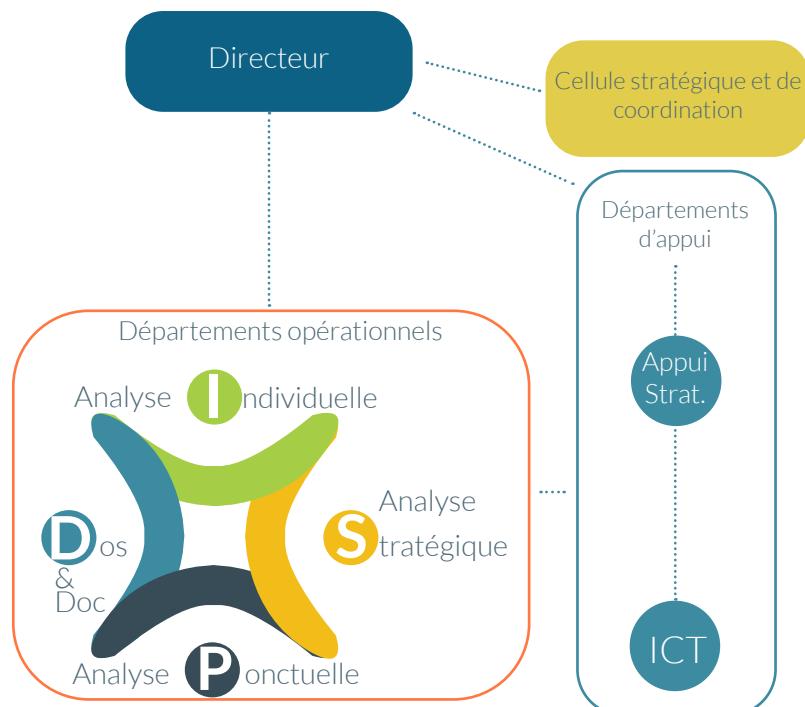
## 4.5

# Les départements



*Le fonctionnement de l'OCAM repose sur quatre départements opérationnels, chacun ayant des compétences complémentaires afin de pouvoir répondre aux missions légales de l'OCAM. La direction est soutenue par une Cellule stratégique et de coordination. À cela s'ajoutent un département d'appui administratif et logistique (le département Appui stratégique) et un département ICT. L'OCAM attache une grande importance à un fonctionnement transversal, au sein duquel les différents départements coopèrent à partir de leur propre point de vue autour de certaines thématiques et complètent ainsi mutuellement leurs expertises.*

L'organigramme de l'OCAM :



## Cellule stratégique et de coordination

Cette Cellule stratégique et de coordination **soutient la direction** dans la gestion et le suivi des dossiers stratégiques, juridiques et transversaux de l'OCAM. La cellule StratBelCo contribue à définir les objectifs stratégiques du service et est chargée de la coordination interdépartementale. Elle permet une répartition plus claire des rôles et une cohérence accrue.



## Appui stratégique

Le département Appui stratégique apporte un **soutien fonctionnel et administratif** à la direction ainsi qu'aux quatre départements opérationnels de l'OCAM. Il est composé d'un Secrétariat général et de direction, d'une cellule Budget, Comptabilité et Achats, d'une cellule Logistique, d'une cellule Communication, d'une cellule Traduction, d'une cellule Juridique et d'une cellule Ressources Humaines.



## ICT

Le département ICT est responsable du **fonctionnement technique et du développement des banques de données internes et externes de l'OCAM**. En outre, il veille à ce que l'infrastructure informatique de l'OCAM opère dans le cadre des exigences légales et des normes de sécurité fixées par nos autorités de tutelle et nos partenaires.



## Analyse ponctuelle

Le département Analyse ponctuelle est composé de membres du personnel **détachés des services d'appui de l'OCAM**. Ils agissent au titre d'officiers de liaison entre l'OCAM et leur service d'origine. L'établissement d'**évaluations ponctuelles** de la menace constitue leur tâche principale. Il s'agit d'évaluations de la **menace extrémiste ou terroriste** envers des événements, des personnes ou des bâtiments en Belgique ou envers des intérêts belges à l'étranger. Un deuxième type d'évaluations analyse la menace **émanant de certaines personnes** ou de certains groupes. La troisième catégorie d'évaluations ponctuelles de la menace correspond à l'**évaluation générale de la menace** en Belgique, qui est établie mensuellement à l'initiative de l'OCAM en vue du Conseil national de sécurité (CNS).

Dans le cadre de leurs missions, ces membres du personnel participent aux réunions de coordination du NCCN, qui fixe par la suite les mesures de sécurité à mettre en œuvre en fonction des évaluations. Pour ce faire, le NCCN se base notamment sur le niveau de menace fixé par l'OCAM. Le département Analyse ponctuelle répond également aux questions qui lui sont posées par les différents services d'appui et services partenaires (*requests for information* ou RFI). La plupart des RFI proviennent de l'OE et de la CTIF. Enfin, ce département assure aussi la permanence de nuit et de week-end afin d'assurer la continuité des services de l'OCAM et du contact avec ses services d'appui et services partenaires.



## Analyse stratégique

Le département Analyse stratégique évalue les **principales tendances** des menaces pesant sur la Belgique et les intérêts belges à l'étranger par le biais de notes d'analyse. Celles-ci portent tant sur des **thèmes transversaux** que sur des groupes ou **tendances spécifiques** (telles que l'extrémisme de gauche et de droite, l'extrémisme et le terrorisme islamiste-djihadiste, etc.). Ces analyses sont établies soit d'initiative, soit à la demande des autorités. Le département rédige également des évaluations stratégiques concernant les infrastructures critiques. La loi sur les **infrastructures critiques** impose en effet à l'OCAM d'établir, dans un délai de neuf mois après la désignation d'une infrastructure critique nationale ou européenne par le NCCN, une analyse relative à cette infrastructure. Ces analyses portent non seulement sur la menace terroriste ou extrémiste, mais comprennent également tous les phénomènes relevant de la compétence des partenaires de l'OCAM. Une coordination étroite avec les différents services partenaires et d'appui de l'OCAM est nécessaire pour parvenir à une analyse intégrée et appuyée par tous les services.



## Analyse individuelle

Le département Analyse individuelle a pour mission d'assurer le **suivi complet** des individus nécessitant un **suivi prioritaire** dans notre pays dans le cadre de la Stratégie T.E.R. (voir plus loin, p. 40 et suivantes) et qui sont repris dans la BDC (voir également ci-après, p. 41 et ci-avant, p. 25).

Ce « suivi complet » comprend l'analyse de la menace émanant de ces individus et la participation à la concertation de cas. Le département est



également chargé de la sensibilisation à l'importance des CSIL R dans le cadre du suivi socio-préventif et de la réintégration. Cette approche globale s'inscrit dans la philosophie de la gestion des risques, où l'échange continu d'informations, l'évaluation de la menace et la mise en œuvre de mesures adaptées à chaque individu s'alterneront et se complètent.

## Gestion de Dossiers & Documentation



Le département Gestion de Dossiers & Documentation (Dos&Doc) est responsable de la **gestion de la banque de données interne de l'OCAM**. Ce département assure la permanence de jour, où parviennent toutes les informations et tous les documents des différents partenaires. Le département est responsable de l'ajout de tous les documents entrants dans la banque de données, de leur enregistrement et de l'envoi de tous les documents opérationnels aux partenaires de l'OCAM. Le département Dos&Doc optimise le flux d'informations vers les autres départements de l'OCAM. Il est en outre responsable du traitement de toutes ces informations, en fonction de leur pertinence et en tenant compte des directives pour le traitement interne, en étroite collaboration avec les autres départements. Enfin, le département gère les statistiques mensuelles relatives aux données opérationnelles et au nombre d'entités reprises dans la BDC T.E.R.

## 4.6

# Fonctionnement transversal

*Le slogan de l'OCAM « Connecting the Dots » se traduit tant sur le plan interne que sur le plan externe par une coopération transversale et multidisciplinaire.*

## Au sein de l'OCAM

### **Le fonctionnement transversal en « Teams » opérationnelles**

Dans ces teams, des membres de différents départements et cellules **travaillent conjointement** et de manière **transversale** sur une **problématique**, une **région** ou une **tendance** particulière. Sur la base de leur propre fonctionnement, les membres de la team complètent mutuellement les connaissances, l'expertise et la vision de chacun et interagissent efficacement. Ils déterminent qui assurera le **suivi des dossiers** (organisation et coordination des réunions, rédaction de notes et de rapports, recherches dans les différents systèmes, etc.). Ce fonctionnement permet de **réagir rapidement aux nouvelles tendances**. En fonction de l'actualité, de nouveaux membres peuvent facilement rejoindre une team ou la quitter par la suite.

### **FOCUS : Outreach vers le monde académique**

L'objectif d'**Outreach** est de structurer et d'optimiser les liens avec le monde académique. Pour pouvoir aborder efficacement les problèmes de sécurité au sein de notre société, nous avons besoin de plus de perspectives et de collaboration interdisciplinaire. Le monde académique est un partenaire essentiel dans cette optique.

Pour resserrer ces liens, plusieurs projets sont en cours au sein d'**Outreach** :

- **Students@cuta** : Des étudiants peuvent poser leurs questions à l'OCAM dans le cadre de leur mémoire de fin d'études, à des moments bien définis. En mars 2024, une édition physique a de nouveau été organisée à l'OCAM. Une trentaine d'étudiants y ont participé.
- Un **concours de mémoires de fin d'études** : En collaboration avec les universités belges, l'OCAM organise chaque année un concours de mémoires de fin d'études. Le premier prix est un temps de parole au colloque rassemblant les services de sécurité et le monde académique. L'**UGent** a de nouveau remporté le premier prix.
- Un **colloque annuel** : l'OCAM n'a pas organisé de colloque dans le cadre de son projet Outreach en 2024. Ce colloque (Fusion Conference) a été déplacé à 2025 et avait pour fil rouge les sentiments anti-establishment.
- La **revue scientifique Radices** : Depuis 2021, Outreach publie chaque année une revue en ligne en collaboration avec le monde académique. Celle-ci regroupe des recherches prometteuses et innovantes. Les lauréats du concours de mémoires de fin d'études ont l'opportunité d'y apporter leur contribution. Il a été décidé en 2024 de modifier le mode de publication : les articles sont désormais mis en ligne dès qu'ils sont prêts, afin de correspondre le plus possible à l'actualité. Un recueil de tous les articles (disponibles sur la plateforme Janeway, mais aussi sur le site web de l'OCAM) sera publié d'ici le colloque annuel.
- **Conférences dans des universités** : En 2024 également, l'OCAM s'est rendu dans différentes universités pour y exposer son fonctionnement et l'approche multidisciplinaire de l'extrémisme et du terrorisme.
- **Rencontres thématiques avec le monde académique** : l'OCAM invite régulièrement des chercheurs à venir présenter leurs recherches (liées aux compétences de l'OCAM) dans ses locaux. Les discussions qui suivent ces présentations sont toujours enrichissantes, tant pour les chercheurs, qui peuvent confronter leurs travaux à la réalité du terrain, que pour l'OCAM, qui doit se tenir informé et y puiser de nouveaux points de vue. Une conférence a ainsi été organisée à l'OCAM en 2024.



## La coopération et la confiance entre tous les services concernés sont essentielles au succès de la Stratégie T.E.R.

### Avec des externes, dans le cadre de la Stratégie T.E.R.

*L'objectif de la Stratégie T.E.R. est de réduire autant que possible toute forme d'extrémisme – y compris le processus de radicalisation – au sein de notre société.*

Un élément important à cet égard est que toutes les formes d'extrémisme sont traitées sur un pied d'égalité. La Stratégie T.E.R. comprend diverses plateformes et structures de concertation (TFN, TFL, Groupes de travail nationaux (GT) et CSIL R), où tous les services et acteurs compétents en matière de terrorisme et d'extrémisme se concertent et partagent des informations. Il peut s'agir d'un échange d'informations au niveau stratégique (TFN, majorité des groupes de travail) ou d'un échange d'informations et d'une discussion au niveau de cas individuels (TFL et/ou CSIL R). L'OCAM joue un rôle de coordination de cette Stratégie T.E.R., et tous les départements opérationnels du service sont étroitement impliqués dans son fonctionnement par leur participation à plusieurs de ses plateformes.

#### TFN

#### La Taskforce nationale

La Taskforce nationale ou TFN est la **plateforme de concertation stratégique** qui pilote la Stratégie T.E.R. Sa présidence est assurée par l'OCAM. Étant donné la configuration politique belge, la TFN est la plateforme de concertation stratégique par excellence, **réunissant tous les niveaux de pouvoir** de notre pays autour de la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme. La TFN assure la gestion générale et le suivi continu de l'exécution de la Stratégie T.E.R. De plus, la TFN peut assurer un feedback au niveau politique en cas de besoin.

#### TFL

#### Les Taskforces locales

L'OCAM est représenté dans les **18 Taskforces locales** (TFL), constituant le **centre névralgique** de la Stratégie T.E.R. pour le **volet répressif et sécuritaire**. Les TFL forment le réseau au sein duquel les services de sécurité échangent des informations et discutent de **cas concrets**. Les partenaires décident, en concertation, si et comment les entités seront suivies par le biais de mesures de sécurité (TFL) et socio-préventives (renvoi à la CSIL R). L'input des TFL constitue un élément essentiel de l'alimentation de la BDC T.E.R.

#### GT

#### Groupes de travail nationaux

Lors de l'introduction de la Stratégie T.E.R., il a été convenu que le GT adopterait dans un premier temps une **approche plus stratégique, en appui au suivi opérationnel** au cas par cas qui a lieu au niveau de la TFL. Les experts multidisciplinaires dans les différents groupes de travail fournissent une expertise, des avis et des analyses concertés sur des phénomènes, tendances ou groupes en appui à la TFL.

#### SM

#### Stage destiné aux magistrats

Depuis 2018, l'OCAM organise des « **stages d'observation** » sur le **fonctionnement de l'OCAM** et du paysage sécuritaire, sous forme de briefings approfondis pour les magistrats en formation. En raison d'une réorganisation de la formation à l'Institut de formation judiciaire (IFJ), il n'y a exceptionnellement pas eu de briefings pour les magistrats en formation et les nouveaux collègues au sein des services partenaires de l'OCAM en 2024. **La prochaine édition aura lieu dans le courant du mois de septembre 2025.**

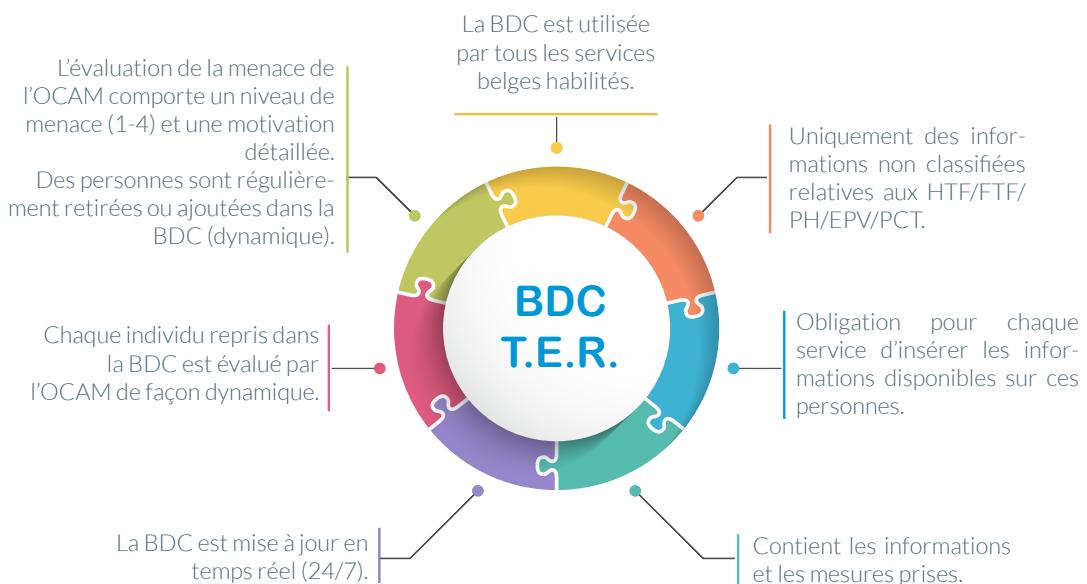


## BDC La Banque de données commune T.E.R.

La Banque de données commune T.E.R. est l'**instrument transversal** qui forme la colonne vertébrale du partage d'informations **au sein de la Stratégie T.E.R.** Dans la BDC T.E.R., tous les services compétents partagent en étroite concertation et selon des critères stricts, régis par la loi, des **informations non classifiées** sur des Foreign Terrorist Fighters (FTF), des Homegrown Terrorist Fighters (HTF), des Propagandistes de Haine (PH), des Extrémistes Potentiellement Violents (EPV) et des Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT) à suivre prioritairement (voir aussi page 25 et suivantes). Les **accès** à la BDC T.E.R. sont échelonnés : les services ne peuvent voir et faire que ce dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs missions. Les services avec des droits d'écriture ont l'obligation légale d'alimenter la BDC T.E.R. avec des informations pertinentes.

L'OCAM est le **gestionnaire opérationnel** de la BDC T.E.R. Par conséquent, il est responsable du contrôle de qualité, de la **validation** des entités dans la BDC T.E.R., de l'**insertion** de nouvelles entités, ainsi que de la **suppression** (ventilation) d'entités qu'il n'y a pas (ou plus) lieu d'inscrire dans la BDC T.E.R.. Un suivi rigoureux a lieu pour s'assurer que toutes les personnes dans la BDC T.E.R. continuent à remplir tous les critères pour y être reprises. Pour chaque individu repris dans la BDC T.E.R., l'OCAM rédige une évaluation de la menace individuelle. Celle-ci comporte un niveau de menace de 1 à 4, ainsi qu'une motivation détaillée identifiant la menace à travers cinq domaines de risque.

En 2024, la BDC T.E.R. a de nouveau fait l'objet d'un certain nombre d'**améliorations techniques**. Grâce à l'ajout de plusieurs filtres adaptés aux services participants dans l'interface de la banque de données, ceux-ci peuvent, par exemple, filtrer les informations en fonction de leurs besoins spécifiques et effectuer des recherches plus ciblées.



## 4.7

# Cadre légal

## Cadre réglementaire de l'OCAM

- Loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace ;
- Arrêté royal du 28 novembre 2006 portant exécution de la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace ;
- Arrêté royal du 23 janvier 2007 relatif au personnel de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace ;
- Arrêté royal du 24 août 2007 octroyant une allocation de fonction à certains membres du personnel de l'organe de coordination pour l'analyse de la menace ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- Arrêté royal du 29 septembre 2024 étendant les menaces évaluées par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace dans le cadre de la demande de reconnaissance des communautés locales des cultes reconnus, en exécution de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace.

## Banque de données commune

- Loi du 29 mars 2024 portant création de la banque de données commune « T.E.R. » ;
- Arrêté royal du 14 juillet 2024 relatif à la banque de données commune « T.E.R. ».

## Mesures préventives administratives individuelles

(*Gel des avoirs, Passban, ID-ban*)

- Code consulaire du 21 décembre 2013 (articles 39/1 à 39/4 et 62 à 65/2) ;
- Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour (article 6 § 10) ;
- Arrêté royal du 28 décembre 2006 relatif aux mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

## Divers

- Loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques ;
- Loi du 3 mai 2024 relative à l'indemnisation des victimes d'un acte de terrorisme et relative à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme ;
- Arrêté royal du 22 décembre 2020 portant création du Conseil national de sécurité, du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité et du Comité de coordination du renseignement et de la sécurité

## Stratégie T.E.R. & CSIL R

- La Stratégie T.E.R., adoptée par le Comité de concertation le 8 septembre 2021 ;
- Loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.
- Loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques.

# ABRÉVIATIONS

AE	SPF Affaires étrangères	RFI	Request for information (demande d'informations de la part d'un service partenaire ou d'appui)
AQ	Al-Qaïda	SGRS	Service général du Renseignement et de la Sécurité
BCD T.E.R.	Banque de données commune T.E.R.	SPF MOB	Service public fédéral Mobilité
CCB	Centre pour la Cybersécurité Belgique	Stratégie T.E.R.	Stratégie contre le terrorisme et l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation
CCTA	Groupe de Madrid	TFL	Taskforce locale
CNS	Conseil National de Sécurité	TFN	Taskforce nationale
COC	Organe de contrôle de l'information policière	VSSE	Sûreté de l'État
CPI	Conseiller en prévention interne		
CSIL R	Cellule de Sécurité intégrale locale en matière de radicalisme		
CSIP R	Cellule de sécurité intégrale pénitentiaire		
CSRS	Comité stratégique du renseignement et de la sécurité		
D&A	SPF Douanes & Accises		
DDOS	Distributed denial of service		
DG EPI	Direction générale des établissements pénitentiaires		
Dos&Doc	Gestion de Dossiers et Documentation		
EPV	Extrémiste Potentiellement Violent		
EENET	European Expert Network on Terrorism Issues		
FTF	Foreign Terrorist Fighter		
GT	Groupe de travail		
HTF	Homegrown Terrorist Fighter		
IBZ	SPF Intérieur		
ID-ban	retrait de la carte d'identité (mesure administrative préventive)		
IO	Information Officer		
ISKP	État islamique au Khorasan		
NCCN	Centre de Crise National		
OE	Office des Étrangers		
Passban	Retrait du passeport (mesure administrative préventive)		
Plan R	Plan d'Action Radicalisme		
PCT	Personne Condamnée pour Terrorisme		
PE	Pré-enquête		
PH	Propagandiste de Haine		

## CONTACT

<https://ocam.belgium.be/>

Éditeur responsable : OCAM

